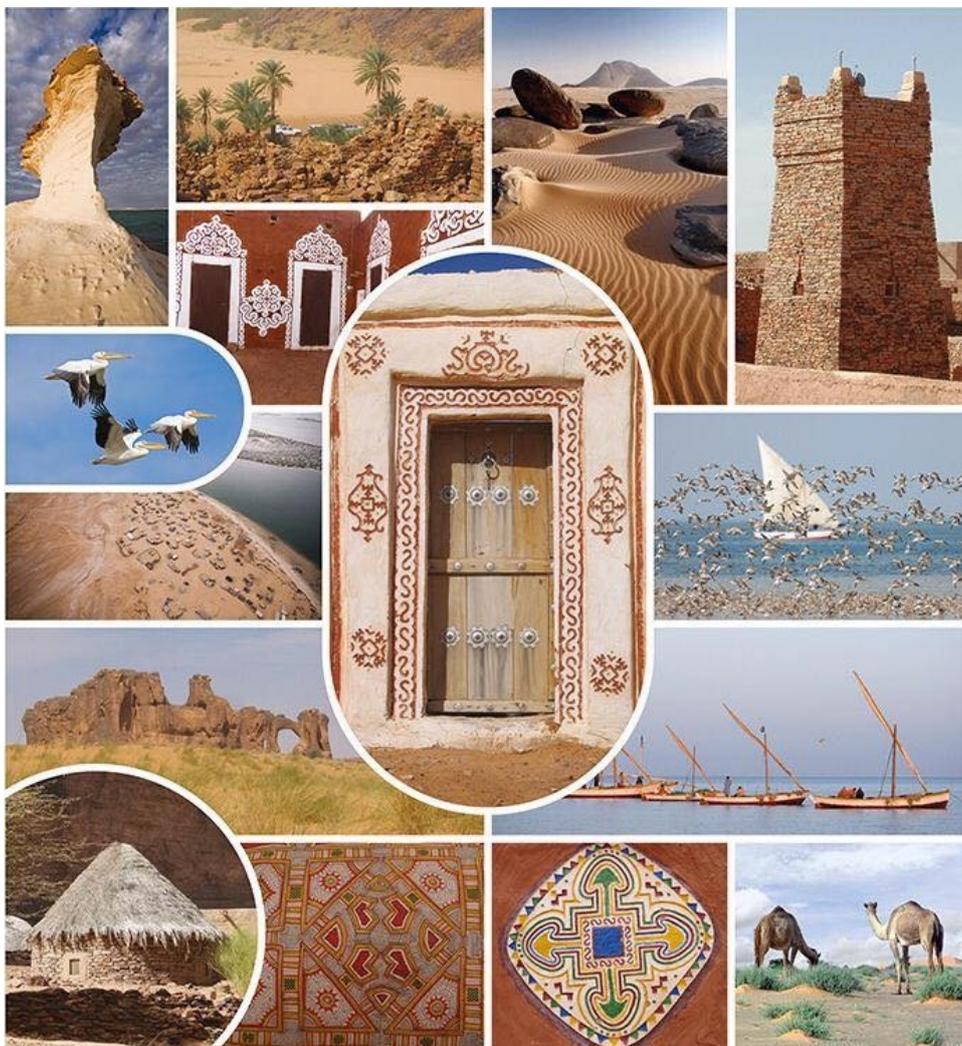


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



**NATIONS
UNIES
MAURITANIE**

Ministère de l'Economie et du
Développement Durable



REVUE NATIONALE VOLONTAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

2024

Contents

Acronymes	2
1 Déclaration liminaire	4
1.1 Préface.....	4
1.2 Avant-propos.....	7
2 Principaux messages	8
3 Introduction.....	11
4 Méthodologie et processus de préparation	13
5 Publiques et environnement facilitateur	15
Appropriation des ODD.....	15
Intégration des ODD dans la planification nationale	16
Intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales.....	17
Ne laisser personne pour compte.....	17
Mécanismes institutionnels, coordination, suivi et évaluation	18
Questions d'ordre structurel.....	18
ODD 1 :	21
Éliminer la pauvreté sous	21
toutes ses formes.....	21
Progrès sur les Objectifs et les cibles (Performances nationales par rapport aux ODD).....	21
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	23
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	26
ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.....	30
ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	34
ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	36
ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	39
ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	42
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.....	46
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	50
Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	53
Établir des modes de consommation et de production durables.	58
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	61
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines.....	64
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines.....	68
ODD 16 : « Gouvernance, paix et sécurité »	71
ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	76
Moyens de mise en œuvre	80
Conclusions et recommandations	80

Acronymes

ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique
BM	Banque Mondiale
CAPI	Cadre d'Actions Prioritaires Intégré
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEC	Comité Élargi de Concertation
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CDR	Comités de Développement Régionaux
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CIOVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRVS	Civil Registration and Vital Statistics.
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTC	Comité Technique Coordination
DPBMT	Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
DGSPD	Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
ENR	Évaluation Nationale du Risque
EDSM	Enquête Démographique et de santé de Mauritanie
ENV	Examen National Volontaire
EPIN	Évaluation des politiques et des institutions nationales
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
HCE	Haut Conseil de l'Éducation
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
INSAF	Plan de solidarité nationale et d'équité
IIG	Indice d'inégalité de genre
MEDD	Ministère de l'Économie et du développement durable
MNPT	Mécanisme National de Prévention de la torture
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Suivi de la Mise en Œuvre
OIM	Organisation Internationale des Migrations
ODD	Objectif de Développement Durable
ONS	Office National de la Statistique
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCRAPP	Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SSN	Système de statistique national
SMGF	Stratégie de promotion de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
FAO	Food & Agriculture Organisation
RAMO	Rapports Annuels de Mise en Œuvre
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini
SNDDS	Stratégie Nationale Décennale pour le Développement de la Statistique
SNLTCT	Stratégie Nationale de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJ	Stratégie Nationale de la Justice
UN-DESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	United Nations Population Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UE	Union Européenne



LA MAURITANIE QUE NOUS VOULONS 2030

1

Déclaration liminaire

1.1 Préface



**Le ministre de l'Économie et du Développement durable,
M Abdessalam Ould Mohamed Salah**

Le deuxième plan d'action de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) couvrant la période 2021-2025 a été élaboré sur la base d'un diagnostic participatif du premier plan d'action 2016-2020. Développé dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19, le nouveau plan d'action a permis néanmoins à la Mauritanie d'enregistrer des progrès dans la voie de la réalisation des ODD.

Le bilan fait ressortir une reprise économique qui s'affermi. De -0,9% en 2020, la croissance réelle est passée de 2,4% en 2021 à 6,4% en 2022, tirée essentiellement par le secteur secondaire

(secteur extractif) et primaire. Les exportations et la consommation privée y sont pour beaucoup. La diversification de l'économie est sur la bonne voie, à travers l'exploitation de nos ressources halieutiques, agricoles et pastorales, augmentant nettement la valeur ajoutée et les possibilités d'emplois. Des efforts considérables de développement des filières économiques inclusives et de promotion de l'entrepreneuriat féminin ont été également entrepris.

S'agissant du deuxième levier stratégique de la SCAPP (capital humain), les efforts du Gouvernement et de ses partenaires sur la période ont visé le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Cette période a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme du système éducatif permettant d'assurer l'accès pour tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité et à tous les niveaux de l'enseignement, avec la ratification de la loi d'orientation de l'éducation nationale. L'accès universel à l'éducation de base a été amélioré au cours des cinq dernières années avec une quasi-parité garçon/fille au fondamental. Cependant la qualité des apprentissages reste en deçà des attentes. C'est pour cette raison que des programmes ciblés ont été mis en place, visant à augmenter l'offre éducative primaire, inclusive et adaptée, donnant une nouvelle chance aux enfants non-scolarisés ou déscolarisés dans les zones défavorisées. Les approches genre et droits humains ont été institutionnalisées dans l'action du Gouvernement.

Concernant le secteur de la santé, le Gouvernement a notamment adopté le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 -2030, la Politique Nationale Pharmaceutique (PNP), le Décret de création du Conseil National du Don de sang et de la transplantation d'organes et le décret de mise en place de l'assurance maladie volontaire pour le secteur informel (CNASS). Le renforcement du plateau technique et l'amélioration de la demande, à travers les mécanismes assurantiels, ont permis à davantage de ménages l'accès à des services de santé de qualité.

D'importants efforts ont été consentis par le Gouvernement pour réduire les inégalités socioéconomiques, spatiales et de genre, notamment celles induites par le changement climatique (sécheresse, inondations) et par la pandémie de COVID-19. La mise à jour de la stratégie nationale de protection sociale vise à s'assurer d'une part qu'elle est adaptée au contexte national évolutif et alignée avec les priorités nationales et internationales et d'autre part qu'elle appuie le renforcement de la résilience des populations. Adossé à cette stratégie, le registre social permet d'identifier les ménages les plus pauvres. L'objectif principal au cours des prochaines années est d'accélérer, à travers des programmes ciblés, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, en utilisant les moyens financiers, humains et techniques disponibles.

Les programmes de filets sociaux ont touché un nombre grandissant de ménages pauvres, dans le but de les intégrer dans le cycle économique et de les rendre à terme, plus autonomes. Ainsi, en 2022, plus de 175,000 ménages ont bénéficié de programmes de transferts monétaires, dans le cadre des programmes Tekavoul, Tekavoul Choc et Almaouna. Dans le domaine de la santé, la protection sociale des groupes vulnérables a concerné notamment la prise en charge des malades indigents et des personnes en situation d'handicap (avec leurs familles) et la création d'une Caisse d'Assurance Maladie sur une base volontaire destinée notamment aux travailleurs du secteur informel.

Le financement de micro-projets collectifs a permis à des centaines de jeunes et de femmes de s'insérer dans la vie socioéconomique active. A cela s'ajoutent les programmes CHEYLA pour fournir des services de base (éducation - santé - eau - énergie), ALBARKA pour l'inclusion économique dans les filières agropastorales et l'accès au crédit et DARI pour le logement social et l'accès à l'habitat en zone urbaine précaire.

L'amélioration de la sécurité alimentaire a été visée à travers l'exécution de plusieurs programmes sociaux dont la distribution gratuite des vivres au profit de 215.000 ménages, les transferts monétaires au profit de 70.705 ménages dans le cadre du programme ELMAOUNA, l'appui au pouvoir d'achat de 195 500 ménages et la nutrition communautaire et scolaire. Dans le domaine de la nutrition

En réponse à la sécheresse, un ambitieux programme de maîtrise des eaux de surface, de semi-mécanisation et d'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans les zones d'insécurité alimentaire a été lancé. L'irrigué a enregistré des résultats satisfaisants, grâce à la diversification, le renforcement des infrastructures de transformation et de conservation des produits agropastoraux, par la mise en place d'un système de financement adapté et la prise en charge de toutes les chaînes de valeur des filières agropastorales. Ainsi, le niveau de production en 2022 couvrant 89 % des besoins en riz et 35 % en céréales traditionnelles contre respectivement 82% en 2019 contre 32% en 2019.

Dans le domaine des infrastructures, entre août 2019 et juin 2023, les routes réalisées dépassent 1,040 km linéaires, pour un financement total estimé à 10 milliards MRU, alors que les routes en cours de construction sont évaluées à 3,150 km linéaires pour une enveloppe de près de 17 milliards MRU. A cela s'ajoutent l'augmentation de la production électrique

et la connectivité entre les villes et la nette amélioration de l'accès à l'Internet basé majoritairement sur le réseau mobile, qui est passé d'un taux de 5,6% en 2013 à 95% en 2022. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a considérablement progressé durant les dernières années, passant de 81.2% en 2010 à 141,1% en 2021 (selon les données de l'UIT). L'accès à l'internet fixe reste néanmoins très faible et mérite d'être amélioré au cours des prochaines années.

Les défis sont néanmoins importants, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté, d'améliorer les indicateurs économiques, sociaux ou environnementaux. Les efforts devront être renforcés dans le but de rendre universel l'accès de qualité à l'éducation et à la santé, notamment en milieu rural et dans les quartiers périphériques des grandes villes. L'accès à l'eau et à l'énergie doit également être davantage étendu, en utilisant toutes les ressources naturelles disponibles dans le sous-sol (eau, gaz) pour cette fin. S'agissant de l'appui aux couches les plus vulnérables, la femme, l'enfant et les jeunes seront au cœur de l'action Gouvernementale pour les doter de leurs droits et pour encourager l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. La digitalisation qui a déjà fait sa preuve dans le domaine de l'état civil, constitue l'un des domaines porteurs qui sera étendu à tous les secteurs de la vie. La sécurisation des frontières du pays sera renforcée pour parer à toute menace éventuelle. Les risques environnementaux feront l'objet d'une attention particulière, à travers la mise en place des stratégies, des outils et des financements nécessaires.

1.2 Avant-propos

En 2023, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé un appel à la communauté internationale pour sauver les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont en souffrance et pâtissent des crises successives que le monde connaît. En réponse à cet appel, la République Islamique de la Mauritanie a mobilisé les parties prenantes pour développer un plan d'accélération des ODD qui a été présenté au Sommet sur les ODD organisé en septembre 2023.

En 2024, la Mauritanie a capitalisé sur ce processus pour conduire sa revue nationale volontaire de mise en œuvre des ODD. Cet examen intervient dans un contexte d'accumulation des incertitudes mondiales qui menacent des décennies de progrès en développement humain, tel que souligné par le dernier rapport mondial du PNUD sur le développement humain publié en mars 2023. La revue a également offert l'opportunité d'obtenir des informations précieuses qui vont servir dans la préparation de la Mauritanie pour le Sommet du Futur prévu au mois de septembre 2024.

Le rapport issu du processus participatif et inclusif de la revue nationale volontaire montre que le pays a réalisé des efforts importants sur plusieurs ODDs notamment en matière de lutte contre la pauvreté et des inégalités traduites par des engagements consistants du gouvernements pour l'élargissement de

la couverture de la protection sociale, l'inclusion économique et la promotion de l'emploi décent ; l'amélioration de la gouvernance illustrée par des réformes institutionnelles pour consolider la stabilité politique, la paix et la sécurité ; le renforcement de l'accès aux services sociaux de base ayant favorisé des progrès quoique lents dans l'accès à l'éducation et la santé et la démonstration d'une volonté politique pour la prise en main des défis liés au changement climatique.

Il est louable de constater la clairvoyance des autorités sur les défis persistants notamment en matière de consolidation de l'état de droit, de transformation économique durable, de renforcement de l'égalité de genres et d'autonomisation des femmes, de création d'emplois décents pour les jeunes, de renforcement du système de planification nationale et de suivi-évaluation basée sur les ODD et le financement adéquat des priorités de développement.

Le Système des Nations Unies reste mobilisé pour soutenir les efforts du gouvernement, notamment à travers la mise en œuvre du nouveau Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable de la Mauritanie 2024-2027, récemment signé et qui décline les contributions du SNU à la réalisation des priorités de développement du pays et l'atteinte des ODD.

Lila Pieters Yahia

Coordinatrice Résidente Nations Unies

Mansour Ndiaye

Représentant Résident du PNUD

2

Principaux messages



Il existe en Mauritanie une volonté explicite pour combler le retard en matière des ODDs, notamment depuis la mise en œuvre du second plan d'actions (2021-2025) de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), cadre développement à moyen et long terme, dont le premier quinquennat de la mise en œuvre a été effectué entre 2016 et 2020. Cette stratégie qui s'arrime avec l'agenda 2030 des nations-unies a pour objectif de remettre la Mauritanie sur la trajectoire d'une croissance économique, forte, inclusive et durable.

Si on constate une efficacité certaine dans la mise en œuvre de la SCAPP, des efforts de mobilisation de ressources restent à faire au cours de l'exécution du second plan quinquennal 2021-2025, afin de permettre à la Mauritanie d'atteindre

ses objectifs de développement. La lutte contre la pauvreté est l'une des priorités du pays depuis plus de vingt ans. Ainsi, Bien que le taux de pauvreté ait diminué au fil du temps, l'indice du développement humain reste faible avec un score de 0,556, classant la Mauritanie au 158^{ème} rang sur 191 pays en 2021. De même, le niveau de capital humain apparaît faible relativement à son niveau de développement¹.

- La participation du Président de la République Islamique de Mauritanie au sommet des ODD en 2023 concrétise le portage politique très fort de l'agenda 2030 et de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes afin d'atteindre les objectifs fixés.

¹ Groupe de la Banque Africaine de Développement.
- Note de diagnostic pays (NDP), 2023, p. ix

- La Mauritanie s'est dotée de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 dont l'alignement avec les ODD s'est traduit par la priorisation de 58 cibles et une appropriation nationale avec une approche inclusive et participative.
- L'insécurité alimentaire a touché directement en moyenne 25 % de la population mauritanienne au cours des dix dernières années (ODD2).
- La Mauritanie a enregistré une progression relative des ODD 3 (santé). Cette avancée est perceptible à la lumière de la baisse du taux de mortalité infanto-juvénile de 28 points en 5 ans ; et la réduction de la mortalité maternelle (passée de 747 à 424 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2010 et 2020).
- L'adoption d'une carte scolaire et l'accessibilité des enfants au livre scolaire gratuit depuis 2022 ont contribué au progrès de l'ODD 4 (éducation). Mais les disparités entre les régions et les sexes persistent.
- Après le contrecoup de la crise de COVID19, la croissance économique s'est progressivement redressée pour atteindre 6,4% en 2022 avec des perspectives prometteuses.
- Dans le domaine de la gouvernance, la Mauritanie a adopté en 2022 une stratégie de lutte contre la corruption, à la suite d'un processus participatif ; ce qui annonce une

souscription aux principes d'un Etat de droit à travers la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.

- Les défis persistants concernent : (i) l'insuffisance de données statistiques et d'évaluations fiables et désagrégées permettant un suivi efficace des ODD ; (ii) l'insuffisance des ressources financières pour financer le développement et la mise en œuvre des ODD, et (iii) le manque de programmes de renforcement des capacités des acteurs en charge de la mise en œuvre et du suivi des ODD.

Cette Revue peut offrir aux décideurs politiques et aux partenaires du SNU, un outil pour concevoir des interventions ciblées ayant pour but d'accélérer la progression vers les ODD et propose cinq accélérateurs stratégiques dans ce sens :

- Poursuivre les efforts en matière de protection sociale des ménages pauvres et vulnérables en augmentant les financements, en élargissant la couverture et en œuvrant pour une meilleure efficacité des investissements.
- Augmenter le financement consacré aux infrastructures éducatives, à la formation des enseignants et à la connectivité numérique.
- Poursuivre l'application des textes de lois visant la lutte contre la discrimination afin de protéger les femmes et les filles contre la violence domestique, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF).
- Renforcer les capacités institutionnelles pour faire appliquer les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'utilisation durable des ressources marines.
- Renforcer la résilience de la Mauritanie face aux chocs extérieurs conjoncturels à travers la



modernisation de l'agriculture, pour améliorer la productivité et réduire la dépendance des importations de denrées alimentaires.

- Renforcer le partenariat entre le Gouvernement Mauritanien et le SNU ainsi que le dialogue pour aider à la prise de décision et à la programmation nationale et, la mobilisation de ressources en faveur de l'atteinte des objectifs de la SCAPP et des ODD dans les domaines d'intervention où le Système des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs.

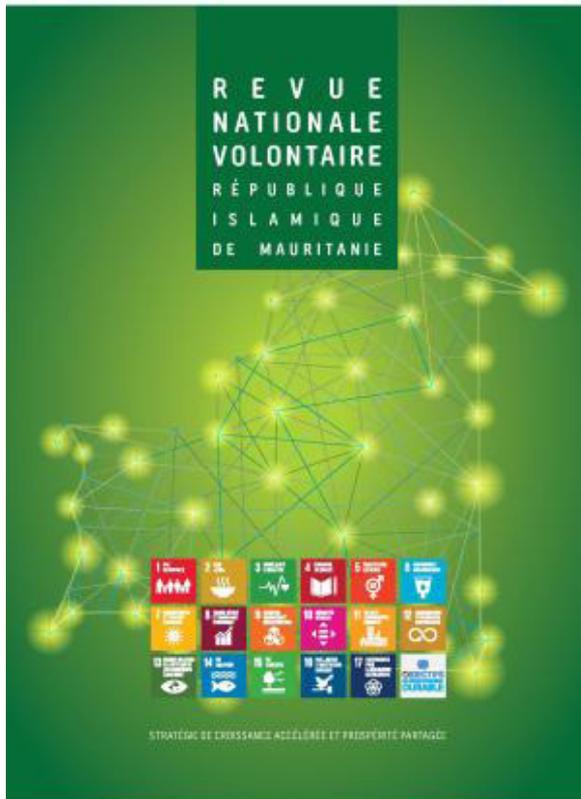
La ligne droite qui s'étend de 2024 à 2030, devrait marquer l'avènement d'une nouvelle ère pour la Mauritanie, qui façonnera son avenir et devrait être déclarée Période de l'accélération, sur la base des progrès réalisés, des défis à relever et des domaines dans lesquels une intensification des efforts est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. La Mauritanie ambitionne de mettre à profit ses nouvelles opportunités et l'accroissement de ses ressources financières, pour la mise en œuvre d'un programme d'accélération des ODD, avec un mécanisme de suivi/évaluation rapproché et efficace pour ne laisser personne de côté.

OBJECTIFS **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



3

Introduction



La République Islamique de Mauritanie a présenté son premier Rapport d'Examen National Volontaire des ODD (VNR) au Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2019. Ce Rapport avait permis de faire un état des lieux approfondi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, d'identifier les défis et les leçons apprises ainsi que de ressortir les perspectives. Plusieurs recommandations ont été formulées à cette occasion et ont permis d'orienter l'action publique en vue d'accélérer l'atteinte des ODD. A la suite de ce premier Rapport, des

actions d'envergure ont été menées par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement.

Le deuxième rapport volontaire s'inscrit dans la même démarche. Il donne une vue d'ensemble des progrès accomplis depuis 2019. En exploitant les données disponibles, il met en relief les avancées, défis et les lacunes qui ralentissent les progrès accomplis pour chacun des 17 ODD. Il a été préparé par la Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement (DGPSD), en collaboration avec les autres Administrations publiques, les Collectivités territoriales, les Organisations de la Société Civile, dont celles des jeunes et des femmes, ainsi que toutes les agences du Système des Nations-Unies œuvrant en Mauritanie, sur la base du manuel de préparation des examens nationaux volontaires, édition 2023.

L'économie mauritanienne est marquée par la prédominance des industries extractives (fer, or, cuivre, pétrole et bientôt gaz) qui contribuent à près de 10% du PIB. Les activités extractives ont un effet important sur la structure et la volatilité du PIB. Elles impactent, également, les finances publiques (30% des recettes en moyenne). Le comportement des prix ces produits conditionne les performances du secteur.

La croissance économique de la Mauritanie a montré des signes forts de résilience dans un environnement économique mondial morose. Elle s'est accélérée, passant de 2,4 % en 2021 à 6,4 % en 2022, soutenue par une augmentation significative des exportations et une consommation privée résiliente du côté de la demande. Du côté de l'offre, la croissance a été tirée par une augmentation de la production dans le secteur agricole et un fort rebond de la production d'or dans le secteur industriel. Malgré cette forte dynamique, la croissance reste légèrement inférieure au niveau d'avant la pandémie et à la croissance potentielle. Le PIB par habitant a affiché une croissance positive après une contraction en 2020 et 2021. L'inflation a considérablement diminué pour s'établir à 2.6 % en Février 2024 (en glissement annuel) contre 9.0 % en Février 2023, sous l'effet notamment de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Dans le domaine social, des progrès importants ont été enregistrés en matière d'accès aux services et infrastructures sociaux de base. Le taux de pauvreté n'a cessé de baisser depuis 2008, passant de 31% en 2014 à 28,2% en 2019. Le taux d'insécurité alimentaire, selon les données du cadre harmonisé, s'est stabilisé depuis trois ans entre 18 et 15%, alors qu'il était de 25% durant les années précédentes. Les taux de mortalité néonatale (22 pour 1 000) et infanto-juvénile (41 pour 1 000) ont enregistré une baisse ces dernières années pour atteindre un niveau nettement plus faible que la moyenne en Afrique sub-saharienne respectivement à 24,7 pour 1000 et 75 pour 1000. L'accès à l'eau (56,5% en 2014 et 62,7% en 2019) et à l'énergie (41% en 2017 et 56% en 2023) s'est amélioré de manière sensible. Il en va de même pour l'éducation, dont la qualité pose problème. Des défis persistent, qui portent notamment sur les disparités et l'inégalité d'accès aux services entre les quintiles de richesse, les sexes et les régions du pays.

La stratégie de protection sociale vise à permettre aux plus marginalisés et aux vulnérables d'accéder aux services sociaux de base et aux moyens d'existence. Les efforts de décentralisation permettent également aux collectivités territoriales de rapprocher les services des citoyens vivant dans les zones reculées.

Le développement en 2020 du second plan d'action de la SCAPP va dans le même sens, de même que le plan d'action décennal du secteur de l'éducation, le plan d'action quinquennal du secteur de la santé, la révision de la stratégie nationale de l'enfant et de celle la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plan de l'environnement, la vision en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement les ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de la population. Ainsi, la Mauritanie s'est résolument engagée à prendre les mesures nécessaires pour s'adapter le plus rapidement possible aux effets des changements climatiques.

4

Méthodologie et processus de préparation

La méthodologie de la RNV 2024 comporte deux volets principaux : (1) la collecte des données, suivie de l'analyse de documents ressources pour évaluer l'état d'avancement pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et (2) l'évaluation de l'approche utilisée par la Mauritanie pour atteindre les objectifs et les cibles, en respectant le principe de ne laisser personne pour compte.

La RNV présente ses constatations selon les critères inspirés du Manuel de réalisation des Examens Nationaux Volontaires (ENV), sur la base d'analyses par domaine thématique ou pilier, afin de tirer des conclusions générales et formuler des recommandations pour améliorer et renforcer les programmes et actions futurs.

La RNV 2024 pour la Mauritanie est conduite suivant une approche participative en associant toutes les parties prenantes : Ministères concernés, associations et organisations non Gouvernementales,

partenaires techniques et financiers et secteur privé, le milieu académique, ainsi que les Agences du Système des Nations-Unies et les autres partenaires techniques et financiers.

Des rencontres de partage et d'appropriation ont été organisées à différentes étapes du déroulement du processus lors :

- 1- De la préparation de la feuille de route de RNV 2024 ;
- 2- Du lancement du processus de la RNV ;
- 3- De la collecte des données et informations,
- 4- Des Revues Locales Volontaires de Nouakchott et du Hodh Echargui,
- 5- Des discussions sur les conclusions préliminaires qui préludent à la présentation pour validation technique des conclusions de la Revue.



Le lancement de la RNV a été effectué sous l'égide du Ministre de l'Economie et du Développement Durable. L'atelier de sensibilisation des parties prenantes a vu la participation des Ministres de l'Education, de la Santé, du Président du patronat, de la Coordinatrice Résidente du SNU, du Représentant du PNUD, des Représentants des agences des Nations Unies, des Ambassadeurs accrédités en Mauritanie, des secrétaires généraux des ministères, des directions en charge de la planification et de suivi évaluation, des acteurs de la société civile, du milieu académique, des consultants de la RNV 2024 et d'autres partenaires.

Une réunion préparatoire avec le Comité de coordination a permis de prendre en compte les observations des participants pour actualiser la feuille de route et développer un plan de travail consistant

à faire un état des lieux de l'existant en matière de données statistiques, rencontrer les personnes ressources et collecter les données auprès des différents ministères, agences, et parties prenantes non-Gouvernementales, y compris les représentants des groupes vulnérables.

La Mauritanie a retenu également de conduire un Examen National qui va inclure deux revues locales pour les Régions de Nouakchott et du Hodh Echarghi.

La collecte des données a permis de recueillir les informations essentielles sur la situation de l'ensemble des volets du développement durable en Mauritanie, en particulier les stratégies sectorielles et les programmes mis en œuvre par les différents Départements et les partenaires au développement.

Les Revues Locales Volontaires (RLV) de Nouakchott et du Hodh Echargui sont les déclinaisons de la Revue Nationale Volontaire au niveau des Régions et des Communes, en ce sens qu'elles visent à évaluer la contribution des collectivités territoriales à l'atteinte des ODD. Elles constituent une opportunité pour une meilleure appropriation des ODD par les acteurs locaux, engager des partenariats et faire ressortir les progrès, les bonnes pratiques et les défis, tout en se projetant pour la période qui nous sépare de 2030.

Le processus RLV vise à renforcer le dialogue entre les collectivités territoriales, l'état central, les services déconcentrés, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers pour faire le point sur les progrès vers la réalisation des ODD au cours de la période 2023-2015, les contraintes et les leçons apprises ainsi que la prise en charge effective par les communes et les Régions des ODD les plus pertinents pour le contexte spécifique de chaque collectivité territoriale.

La méthodologie des RLV consiste en trois étapes : une étape de collecte de données, de revue et d'analyse documentaire, une étape de concertation à travers des ateliers et des rencontres avec des personnes ressources et une étape de rédaction et de finalisation des rapports.

Alors que nous sommes à quelques années de l'examen de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la méthodologie a consisté à identifier, dans le cadre de ses revues nationales et locales, comment le pays vise à combler l'écart entre le niveau et les cibles des ODD d'ici 2030.

La deuxième RNV pour la Mauritanie porte sur l'ensemble des ODD, mais accorde une attention particulière à ceux correspondant au thème général

du Forum Politique de Haut Niveau de 2024, à savoir les ODD 1, 2, 13, 16 et 17. Elle permettra au pays de faire le point sur la pertinence et l'efficacité des stratégies entreprises pour la réalisation des ODD. Les conclusions de la revue nationale volontaire alimenteront les processus de planification nationale et devront garantir une meilleure intégration des ODD dans les politiques nationales.

5

Publiques et environnement facilitateur



Appropriation des ODD

L'appropriation nationale des ODD au plus haut niveau s'est concrétisée à travers leur intégration dans le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP).

Le pays encourage l'implication de tous les acteurs dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et la revue des ODD. La mise en œuvre des ODD reste désavantagée par la faible appropriation des différentes parties prenantes, notamment au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales et de la société civile.

Le Ministère de l'Economie et du Développement Durable a défini, en collaboration avec les autres Ministères,

une feuille de route de sensibilisation et d'engagement des acteurs clés en vue d'une réelle appropriation de l'Agenda 2030. Des séances de vulgarisation et de renforcement des capacités ont été régulièrement organisées au profit des structures Gouvernementales, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile. L'Assemblée Nationale, commission parlementaire sur les ODD ? Au regard des défis contenus dans les ODD, le secteur privé constitue un acteur clé pour atteindre efficacement les ODD. Il a un rôle essentiel à jouer en tant que générateur d'emplois, de croissance économique et de source de technologies, d'innovation et de financement. Patronat ??

La Mauritanie reconnaît que les communautés locales, les jeunes et les femmes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des ODD. Le Gouvernement collabore avec ces acteurs au niveau local afin d'assurer le suivi et l'examen local des actions et interventions visant à atteindre les ODD.

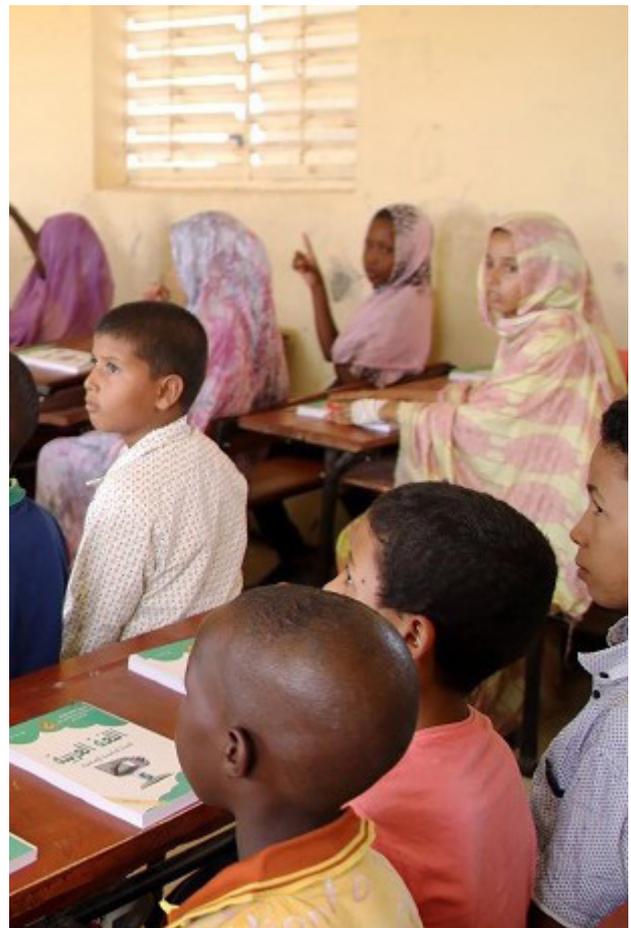
Dans le cadre de la présente RNV, un effort de sensibilisation a été déployé en vue de l'appropriation des ODD au niveau central et au Hodh Echargui et Nouakchott. Ainsi, il a été systématiquement prévue, lors des ateliers de revue, des présentations sur les 17 ODD, en rappelant le rôle de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen de ces objectifs. Les débats ont à chaque fois permis aux participants de mieux s'imprégner des ODD et du rôle qui leur incombe pour leur réalisation.

Intégration des ODD dans la planification nationale

La VNR 2024 précise les processus de mise en œuvre des ODD dans la planification nationale par la Mauritanie qui a procédé à l'intégration des Objectifs de Développement durable en élaborant une Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) sur la période 2016-2030 alignée à l'Agenda 2030 pour le développement durable¹.

Le second plan de la SCAPP (2021-2025), développé dans un contexte marqué l'impact de la COVID-19, a permis de renforcer le nexus humanitaire-développement-paix et la résilience des systèmes et des communautés. En outre, à l'initiative du Président de la République, un plan de relance économique, social et environnemental (ProPEP) 2020-2023 a été mis en œuvre, pour une enveloppe équivalente à 8% du PIB.

Ce programme présidentiel visait la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales touchant notamment les femmes et les jeunes, l'accès aux services de santé et d'éducation, le respect et la préservation de l'environnement, la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et la prévention/réduction des risques de catastrophes naturelles.



¹ République Islamique de Mauritanie. - STRATEGIE NATIONALE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE SCAPP 2016-2030 Volume 1, Diagnostic social, économique, institutionnel et environnemental, p. 14

Cibles ODD priorisées par levier de la SCAPP (2016-2030)

LEVIERS SCAPP	ODD priorisés par chaque levier	Nombre de cibles	Nombre Indicateurs
Levier 1 (L1): Promotion d'une croissance forte, inclusive et durable	1	4	7
	2	3	5
	7	1	1
	8	4	4
	9	3	5
	10	2	2
	11	2	2
Levier 2 (L2): Développement du capital humain	1	4	7
	2	3	5
	3	5	9
	4	3	4
	5	2	3
	6	2	2
Levier 3 (L3): Gouvernance	16	5	5
Volet environnement et développement durable (E/DD)	12	3	3
	13	2	2
	14	3	3
	15	2	2

Intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales

La révision du cadre institutionnel du Gouvernement a permis de renforcer l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales. La mise en place d'un Ministère de l'Economie et du Développement Durable a permis une meilleure intégration de ces trois dimensions.

La SCAPP, à travers ses trois axes, donne une place importante à l'intégration des trois dimensions du développement. Les deux plans d'action de la SCAPP comprennent des interventions intégrées pour l'atteinte des objectifs fixés, notamment les ODD.

Le cadre institutionnel mis en place privilégie également les concertations entre les parties prenantes issues des trois dimensions du développement et encourage les concertations régulières sur les aspects relatifs à leur intégration.

Ne laisser personne pour compte

En Mauritanie, les niveaux de pauvreté et de vulnérabilité restent élevés, malgré les avancées enregistrées les vingt dernières années. Le milieu rural, pour la plupart des indicateurs sociaux, est le plus désavantagé. Les personnes handicapées, les femmes, les enfants, les jeunes, comparées aux autres catégories de la population, font face à plus de précarité et d'inégalité. Les régions frontalières, à

l'Est et au Sud-Est font face à un afflux important de réfugiés ayant abandonné leurs biens, ce qui impacte négativement les communautés hôtes et met à mal la paix et la cohésion sociales.

La lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité, pour ne laisser personne pour compte, constitue une priorité de l'action Gouvernementale. Ainsi, de nombreux programmes ont été mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de protection sociale ainsi que des stratégies de promotion des personnes handicapées, des jeunes, des femmes et des enfants.

Mécanismes institutionnels, coordination, suivi et évaluation

En Mauritanie, la coordination du suivi des ODD, est assurée par le Ministère de l'Économie et du Développement Durable, notamment par la Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement (DGSPD). Cette Direction est chargée du suivi des ODD, à travers son Service de suivi des indicateurs de développement et de l'évaluation des stratégies et politiques.

Un dispositif a été mis en place pour assurer le suivi des ODD dénommé Erraçid. Il s'agit d'une instance technique de suivi des ODD et de pilotage du processus d'élaboration des extrants du système de reporting dédié à cet effet. Présidé par le Secrétaire Général du MEDD, le dispositif a pour mandat d'élaborer chaque année un plan d'action chiffré, assorti d'un chronogramme de mise en œuvre.

Une plateforme chargée du suivi dite « Moutabaa » a été mise en place pour assurer le suivi de la SCAPP, des Objectifs de développement durable (ODD) et des SCRAPP (au niveau régional). Le renforcement des capacités sectorielles de planification est effectué grâce à la formation, à la mise en place de base de données, à la révision des indicateurs de suivi et à la consolidation de la concertation avec les différents PTF.

Le suivi de l'exécution des projets et programmes est assuré par les structures suivantes :

- (i) La cellule de suivi de l'exécution des priorités stratégiques (CSEPS) au niveau de la Présidence de la République qui assure le suivi de l'exécution du programme présidentiel ;
- (ii) La Direction Générale de la Coordination de l'Action Gouvernementale au niveau de la Primature qui assure le suivi de l'action Gouvernementale;
- (iii) La Direction de la Supervision des Projets (DSP) au niveau de la Direction Générale des financements et de la Coopération Économique (DGFCE) du Ministère en charge de l'Économie qui assure le suivi du portefeuille des projets ;
- (iv) La Direction de la SCAPP au niveau de Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement (DGSPD) du Ministère en charge de l'Économie qui assure le suivi des réalisations de la SCAPP.

Questions d'ordre structurel

Des progrès en matière de transformation structurelle et de gains de capacité productive ont été lents au cours la dernière décennie. Le modèle de croissance de la Mauritanie repose principalement sur les ressources naturelles, s'exposant ainsi aux fluctuations des prix des matières premières.

La transformation structurelle de l'économie requiert la diversification à travers l'élargissement de la base de l'économie ainsi que le développement du secteur industriel et le développement des chaînes de valeur dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le renforcement de la connectivité et des infrastructures de soutien à la croissance,

l'amélioration des mécanismes de financement de l'économie, le développement du capital humain et le renforcement de la gouvernance, constituent autant de leviers à exploiter pour favoriser une croissance forte, durable et inclusive. Compte tenu de l'exiguïté du marché national, l'intégration régionale s'avère nécessaire.

Le gouvernement s'emploiera à développer et à mettre en place à travers ses programmes, de manière transversale et inclusive avec les parties prenantes, des mécanismes nationaux de création d'emplois stables dans une perspective de durabilité environnementale et sociale, prenant en compte les innovations technologiques. Ces mécanismes permettront de renforcer l'accès aux solutions intégrées pour la promotion de l'emploi, l'autonomisation économique, le financement, le renforcement des actifs pauvres et la protection sociale. La Zone Economique de libre échange, ainsi que les partenariats commerciaux avec les pays arabes, de l'Europe et du moyen orient y devront être mis à contribution. Ils serviront aussi comme piliers pour consolider l'écosystème national de l'emploi et son arsenal réglementaire et organique (employeurs, ministère de l'emploi et ses démembrés, chercheurs d'emploi particulièrement les jeunes, et les femmes) dans une perspective garantissant l'inclusion. L'impulsion d'une économie sociale et solidaire ainsi que la création d'un environnement propice à la formalisation de l'économie et à l'encadrement optimal du secteur informel local seront aussi mobilisés. Il en sera de même pour la promotion de l'innovation technologique et les starts up comme accélérateurs de solutions durables de développement et de création d'opportunités pour les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec handicap ainsi que les populations les plus enclavées afin de ne laisser personne de côté.

Accompagner le suivi et l'évaluation des différents stratégies et programmes de développement requiert un appareil statistique capable de répondre durablement aux besoins prioritaires des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Dans cette dynamique, la création de l'Agence Nationale de la Statistique, de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE) en 2021 ainsi que les orientations retenues dans la nouvelle Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique (SNDDS 2021-2030) ont pour objectif principal de contribuer à satisfaire la demande en informations pour le suivi et l'évaluation des stratégies nationales (SCAPP, ProPEP) et sectorielles ainsi que les agendas internationaux (ODD, agenda UA 2063).

La réalisation d'enquêtes de grandes envergures, notamment l'Enquête permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV 2019-2020), et l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM 2019-2021) ont permis de renseigner et mettre à jour plusieurs indicateurs sociaux et démographiques. Cependant, à six ans de l'horizon fixée pour l'atteinte des ODD, d'importants défis restent posés en termes de disponibilité des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement économique, social et environnemental du pays. Il s'agit, entre autres de :

- L'absence d'un cadre opérationnel en charge de l'identification et l'évaluation continue des différentes sources de données (recensement, enquêtes et sources administratives) capables de renseigner les indicateurs des 17 ODD ;
- La non régularité des enquêtes auprès des ménages d'envergure nationales (qui contribuent à renseigner près du tiers des indicateurs ODD) ;
- La faible désagrégation des données diffusées et les délais de mise à disposition des résultats ;

- Le déficit de la couverture statistique dans les domaines de l'élevage, l'agriculture, l'environnement et la gouvernance ;
- La faiblesse des ressources humaines et matérielles pour renforcer l'exploitation des données de sources administratives ;
- L'absence d'analyses approfondies des données statistiques, souvent nécessaires pour permettre une bonne prise de décision, en mettant en évidence les causes des phénomènes, leurs interrelations et leur évolution prévisible.
- La faiblesse dans la diffusion, dissémination et communication des statistiques et leurs accessibilités.

Pour relever ces défis, le Gouvernement devra parachever la réforme du système statistique engagée en 2021, afin de permettre un suivi plus rapproché des indicateurs de développement économique, social et environnemental, en particulier ceux relatifs aux ODD. L'appui des partenaires techniques et financiers sera utile pour renforcer l'institution en charge des statistiques dans sa mission de collecte, d'analyse et de diffusion de données fiables, désagrégées et à jour.



Progrès sur les Objectifs et les cibles (Performances nationales par rapport aux ODD)

1 PAS DE PAUVRETÉ



ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

En 2019, un Mauritanien sur trois vivait en dessous du seuil de pauvreté monétaire (28,2%) et environ deux sur dix, en extrême pauvreté. La Mauritanie a procédé au lendemain de l'adoption de l'agenda 2030 à un exercice de localisation des ODD. Dans ce cadre, elle a priorisé deux cibles de l'ODD1 : l'élimination de l'extrême pauvreté et la mise en place de systèmes et mesures de protection sociale.

Malgré la tendance baissière de la pauvreté et de l'extrême pauvreté monétaires,

contribuer à la réalisation du principe de ne laisser personne pour compte.

La crise COVID 19 a impacté négativement

Encadré XX : Programme Tekavoul un outil efficace d'assistance sociale

Il a pour objectif global de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des ménages à travers une protection sociale intégrée visant à renforcer leurs capacités productives et éducatives. Il contribue à améliorer le pouvoir d'achat des ménages en situation d'extrême pauvreté et leur inclusions économique, grâce à des transferts réguliers et prévisibles et à un meilleur accès aux services de santé, d'éducation de base et d'enregistrement à l'état civil des enfants. Le Programme Tekavoul a élargi son intervention au profit d'un plus grand nombre de bénéficiaires. De 30 962 ménages bénéficiaires en 2018, le nombre a atteint 102 961 en 2021.

Cible 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	2014	2019	Source
1.1.1. a. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau national.	31%	28,2%	EPCV
1.1.1. b. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil d'extrême pauvreté	16,6%	12,8%	EPCV
% de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle		56,90%	ANSADE

le niveau de revenu des ménages les plus pauvres et la situation de populations vulnérables. Dans ce cadre, un nouveau plan multisectoriel a été lancé par le gouvernement pour juguler les effets de cette crise et protéger le revenu et les soit quasiment une multiplication par quatre. La croissance annuelle moyenne des dépenses de protection sociale est de

la pauvreté multidimensionnelle reste élevée en Mauritanie, elle touche 59,6% de la population. Cet état de chose a amené les pouvoirs publics à prendre en considération la pauvreté sous toutes ses formes dans le cadre du programme prioritaire du président de la République. En effet, ce dernier cible l'amélioration du pouvoir d'achat, la création d'emploi et l'accès aux services de base des populations les plus démunis. Il devrait

Le Registre social : un outil de ciblage efficace

Couvrant plus de 216 725 ménages, répartis entre 8 119 localités, le registre constitue une base de données nationale des pauvres et facilite ainsi le ciblage de la pauvreté dans les programmes de protection sociale. En outre, il permet de cibler les personnes les plus vulnérables aux chocs, ce qui permet aux programmes qui utilisent le registre de fournir une assistance adéquate et rapide en cas de crise.



40,6%, alors que le budget de l'Etat n'a augmenté que de 8,7% en moyenne.

Avant la pandémie de COVID-19, les chiffres les plus récents indiquaient que 6,6 % de la population étaient couverts par au moins un type d'intervention de protection sociale (à l'exclusion de l'assurance maladie) et 20,4 % avaient accès à un régime social de protection de la santé¹.

Les engagements pris dans le cadre des ProPEP 1 et 2, se sont concrétisés à travers la conception et la mise en œuvre de plusieurs programmes et initiatives pour étendre la protection sociale, tout en renforçant les systèmes de prestation sous-jacents. Ces programmes multidimensionnels sont mis en œuvre par plusieurs départements et agences, dont les principaux sont le MASEF, TAAZOUR et le CSA. Tout d'abord, le programme Tekavoul cible les ménages en extrême pauvreté et combine les transferts monétaires conditionnels réguliers avec des activités de promotion sociale, dont le but est

de promouvoir la connaissance des pratiques familiales essentielles et l'investissement dans le développement de la petite enfance, tout en couvrant l'hygiène et la nutrition. En plus de Tekavoul, d'autres programmes, tels que El Maouna, un programme visant la prévention permanente, l'alerte précoce et la réponse aux chocs alimentaires et nutritionnels, ainsi que Tamwine (anciennement Emel), sont utilisés pour répondre aux chocs. El Maouna fournit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure, tandis que Tamwine assure la disponibilité des denrées alimentaires par le biais de magasins alimentaires subventionnés («Boutiques Tamwine»), en plus d'autres mesures garantissant une nutrition de qualité, notamment la distribution d'aliments d'urgence et le réapprovisionnement des banques de céréales.

¹ Source : Rapport mondial 2020-2022 sur la protection sociale, BIT



ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

En matière de sécurité alimentaire, en dépit des aléas, les efforts entrepris ces dernières années ont permis de réduire fortement l'insécurité alimentaire dont le taux, selon les données du cadre harmonisé¹, s'est stabilisé depuis trois ans entre 18 et 15%, alors qu'il était de 25% durant les années précédentes. Il faut préciser cependant, que l'indicateur approprié pour mesurer la sévérité de l'insécurité alimentaire (FIES) n'a été renseigné qu'en 2019 par l'EPCV, sa valeur était de 7% pour le niveau sévère et 36.9% pour le niveau modéré.

Les principales interventions réalisées dans ce domaine ont porté sur le i) renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables, ii) la mise en place de mesures d'intervention appropriées en période de soudure et iii) la promotion d'activités de diversification des sources de revenus.

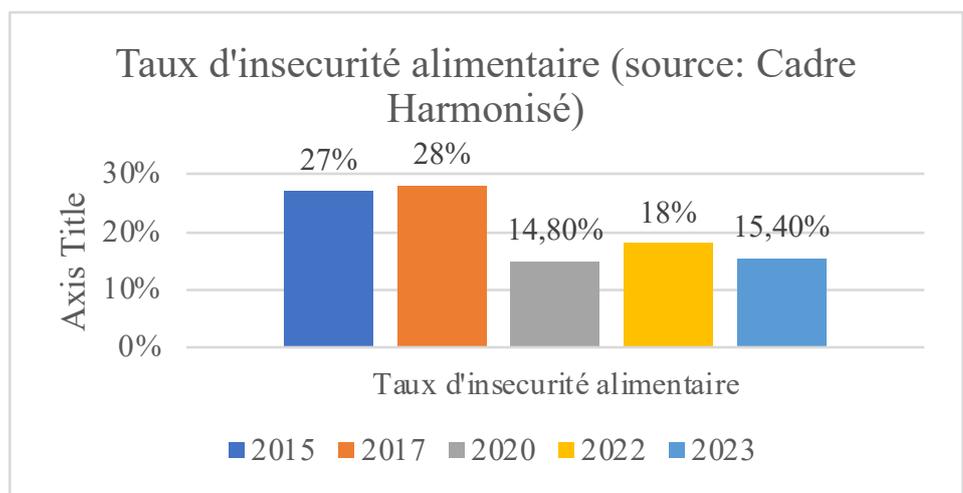
Les mesures visant la transformation de l'agriculture pour devenir plus productive, compétitive et durable ont permis d'aboutir à un niveau de production en 2022 couvrant 89 % des besoins en riz et 35 % en céréales traditionnelles contre respectivement 82% en 2019 contre 32% en 2019.

La mécanisation, à travers des outils plus adaptés pour les cultures pluviales et la disponibilité des intrants agricoles ont constitué les principales activités sur lesquelles les intervenants étatiques ont

mis l'accent pour améliorer la production agricole.

Néanmoins, pour la Mauritanie qui importe une importante partie des produits alimentaires essentiels, la sécurité alimentaire reste tributaire d'un certain nombre d'aléas difficiles à maîtriser, notamment la flambée des prix mondiaux et la perturbation des chaînes d'approvisionnement. Ceci indique la nécessité d'une approche holistique pour renforcer la capacité de résilience des systèmes de production tout comme celle des communautés.

La malnutrition constitue un problème majeur qui affecte des milliers d'enfants de moins de 5 ans. Elle sévit essentiellement au niveau des zones rurales, dont les populations sont confrontées à des crises alimentaires en plus de l'absence d'aliments spécifiques pour enfants et la méconnaissance des pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

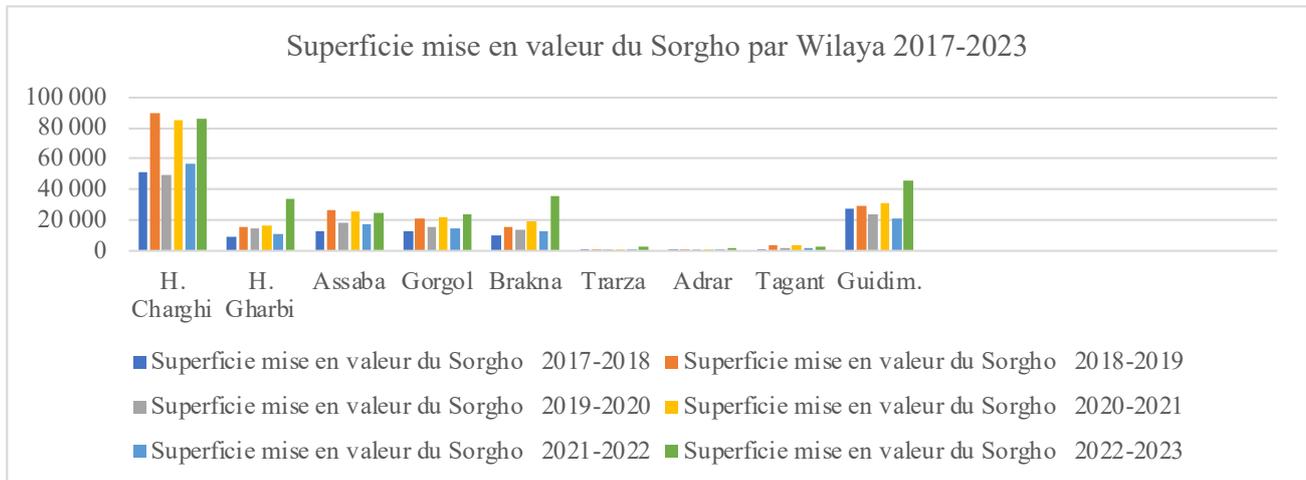


Source: Integrated Food Security Phase Classification (IPC)

¹ Source: Integrated Food Security Phase Classification (IPC)

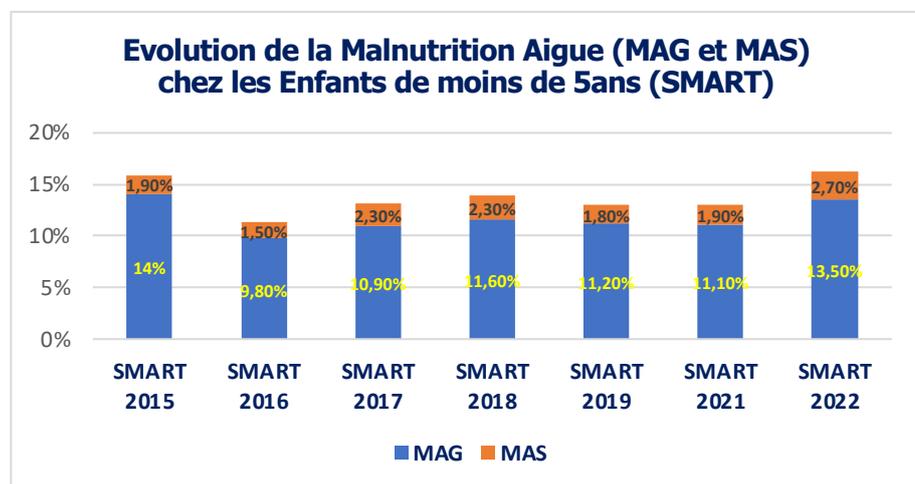
Les conséquences des pratiques inadéquates d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont un obstacle majeur aux efforts du gouvernement et de ses partenaires pour une réduction de la malnutrition.a.a

ource : EMEA 2023, Ministère de l'Agriculture



La prévalence de la malnutrition aiguë globale (émaciation) chez les enfants de moins de 5ans, au niveau national, est passée de 14,8% (MICS 2015) à 13,5% (SMART 2022) soit une tendance baissière de 1,3% sur environ 8 ans, ce qui est assez faible, surtout que cet indicateur reflète la performance du système de santé. Il faut quand même noter que cette évolution s'est faite en dent de scie vue que sur cette même période, ce taux était en 2019 et 2021, respectivement de 11,2% et 11,10% (SMART) soit une augmentation de plus de 2,5% en 2022, par

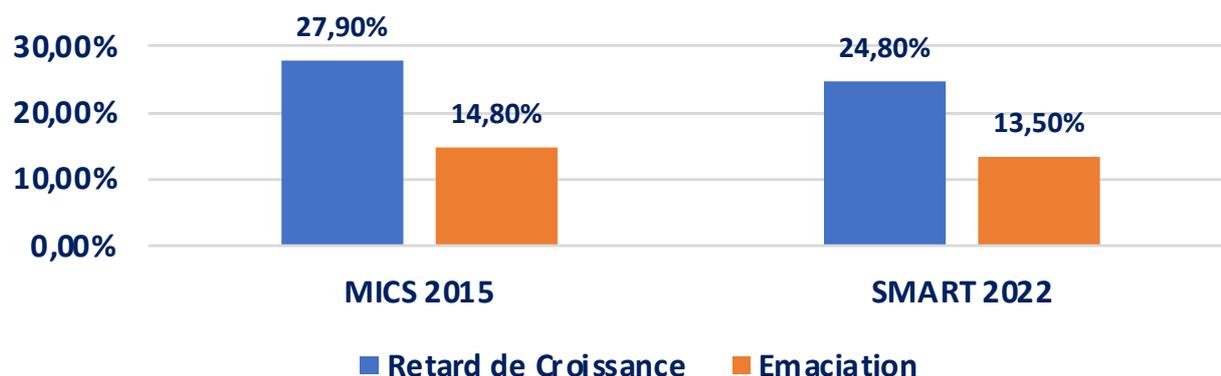
rapport aux années précédentes. La malnutrition aiguë sévère demeure élevée, 3,5% (MICS 2015) et 2,7% (SMART 2022). Elle continue de constituer une cause importante de mortalité infantile en dépit des progrès accomplis.



Parmi les enfants âgés de 6 à 59 mois, le taux de malnutrition chronique (retard de croissance) est passé de 27,9% (MICS 2015) à 24,8% (SMART 2022). Ce taux était de 17% en 2021 (SMART 2021) soit une augmentation, en 2022, de 8% en l'espace d'une année (2021 à 2022). Le

retard de croissance est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles ; De même, 25,4% des garçons et 20,2% des filles souffrent d'insuffisance pondérale (SMART 2022).

Etat Nutritionnel des Enfants de moins de 5ans (source MICS 2015 et SMART 2022)



Consciente de cet enjeu stratégique et dans sa volonté de rendre plus efficient l'investissement dans le capital humain, la République Islamique de Mauritanie, a pris des engagements forts lors du Sommet Mondiale « Nutrition pour la Croissance N4G » de Tokyo en décembre 2021 et lors du Sommet des Nations-Unies sur les Systèmes alimentaires de New York en septembre 2021, en vue d'apporter des changements systémiques en matière de développement de la nutrition et asseoir un système alimentaire inclusif et durable.

Dans ce cadre, il y'a une nouvelle dynamique en Mauritanie à travers la mise en place, en 2021, d'un Conseil National de Développement de la Nutrition et un Dispositif National de Prévention et de Gestion des crises liées à la nutrition et à la sécurité alimentaire, tous les deux sous la présidence du Premier Ministre

A cet effet et à titre d'exemple, la Mauritanie, à travers son organe national de protection sociale (TAAZOUR), a décidé de prendre en charge 50% du coût des intrants nutritionnels, en 2021, 75% en 2022 et à partir de 2023, 100% des besoins du pays sont inscrit dans le budget du Ministère de la Santé. Cette initiative entre dans le cadre d'un processus d'intégration de la lutte contre la malnutrition dans le système national. Ce même processus est prévu d'être mise en place dans le cadre du Programme des Cantines Scolaire.

Les campagnes de sensibilisation, l'investissement dans les centres alimentaires et les autres mesures de protection sociale sont les outils promus par l'Etat pour améliorer la nutrition des enfants de moins de 5 ans, en particulier ceux issus des ménages pauvres.



ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'accès à des services de santé de qualité et à un coût abordable est l'un des objectifs majeurs de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée. Cet objectif a été traduit dans les différentes stratégies sectorielles, en particulier, celle de la santé. A cet effet, d'importants financements ont été mobilisés pour améliorer l'offre en matière de santé. L'Etat a consenti d'importantes augmentations du budget sectoriel santé avec une hausse i) de la part des dépenses publiques de santé en proportion du PIB de 0,47% à 1,24%, et ii) de la part des dépenses publiques de santé dans la dépense publique globale de 2,51% à 6,98%, respectivement, entre 2000 et 2020. Cependant, ce niveau reste largement en deçà de la Déclaration d'Abuja (15%).

Ces efforts ont permis d'atteindre des résultats tangibles dans les différents domaines de la santé. Il existe des contraintes liées à la sédentarisation anarchique, la ruralité, le nombre insuffisant du personnel médical et sa rétention dans les zones rurales et le coût relativement élevé des soins pour les couches vulnérables.



Indicateurs	2015	2020	Source
3.1.1 Taux de mortalité maternelle		424	EDS2019-2021
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	69,30%	70,40%	MICS2015/EDS2019-2021

Entre 2000 et 2020, la mortalité maternelle a fortement baissé en Mauritanie, passant de 747 à 424 pour cent mille naissances vivantes. Malgré cette performance ce taux reste élevé par rapport aux objectifs visés à savoir 70 décès pour cent mille d'ici 2030. Le ratio de mortalité maternelle (424 décès maternels pour cent mille naissances vivantes) reste parmi les plus élevés dans la zone en Afrique sub-

saharienne. Plusieurs facteurs contribuent à cet état de choses, malgré la baisse sensible de la mortalité. L'accès limité des femmes pendant la grossesse, durant l'accouchement et post-partum, constitue le principal facteur aggravant, en plus des pratiques sociales et traditionnelles néfastes pour la santé des femmes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. Les femmes

en milieu rural sont les plus touchées à cause du manque de structures de santé et de personnel qualifié pour la prise en charge des complications qui surviennent durant la grossesse. La faible disponibilité de médicaments appropriés pour les principales maladies qui affectent les femmes enceintes, notamment en milieu rural, est aussi un facteur aggravant.

Pour inverser cette tendance et réduire la mortalité maternelle, plusieurs actions ont été prises ces dernières années concernant aussi bien l'amélioration de l'accès que la qualité des soins et l'accès aux médicaments.

L'expérience du projet INAYA, mis en œuvre dans les régions les plus touchées par les difficultés d'accès aux services de santé, est très positive. Au niveau des Wilayas cibles (Guidimagha, Hodh Gharbi et Hodh Chargui), les données montrent une nette amélioration des indicateurs relatifs aux accouchements assistés, les visites prénatales et postnatales ainsi que l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

Le Gouvernement a aussi introduit depuis 2020 le principe de la gratuité des soins d'urgence, l'évacuation médicale en plus du forfait obstétrical. Ces mesures ont beaucoup contribué à l'amélioration de l'accès des populations, notamment vulnérables, aux services sanitaires.

La gratuité du forfait obstétrical est un élément essentiel pour encourager les consultations nécessaires durant la grossesse, ce qui se traduit par des prises en charge des femmes présentant des complications, tout en leur permettant de bénéficier d'une assistance médicale lors des accouchements.

Par ailleurs, la sensibilisation, menée à grande échelle, a constitué un élément clé de la politique de santé, visant à encourager le recours systématique aux services soins, notamment, pour les femmes rurales. Celles-ci ont tendance à accoucher chez elles, dans des conditions qui peuvent conduire à des décès en l'absence de soins appropriés en cas de complications aussi bien pour la femme que pour l'enfant. La société civile a joué un rôle important dans la mise en œuvre de cette stratégie de sensibilisation.

Indicateurs	2015	2020	Source
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	54	41	MICS2015/EDS2019-2021
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	29	22	MICS2015/EDS2019-2021

Les taux de mortalité néonatale (22 pour 1 000) et infanto-juvénile (41 pour 1 000) ont connu des améliorations ces dernières années pour atteindre un niveau nettement plus faible que la moyenne en Afrique sub-saharienne respectivement à 24,7 pour 1000 et 75 pour 1000.

Les efforts entrepris en matière de vaccination ont permis ces dernières années d'enregistrer une baisse de la mortalité infanto-juvénile qui a régressé de 13 points en 5 ans. Les interventions, en matière d'Alimentation du Nourrisson

et du Jeune Enfant (ANJE) ont contribué à cet effort qui, nécessite cependant d'être soutenu pour maintenir la tendance baissière de la mortalité infanto-juvénile. Les mesures prises en matière de gratuité de services de santé de base (forfait obstétrical, soins d'urgence et évacuation des malades) ont beaucoup contribué à la baisse de la mortalité néonatale même si des efforts importants restent à entreprendre.

La vaccination a été fortement perturbée par la crise de la COVID-19. On observe

en effet une légère baisse des taux de vaccination en 2020 par rapport à 2019, avant d'enregistrer une progression en 2022.

Les mesures prises pour renforcer les moyens du Programme Elargi de la Vaccination (PEV) devront permettre d'améliorer sensiblement la couverture vaccinale et atteindre les cibles de l'ODD2 d'ici 2030.

La prévalence du VIH reste faible en Mauritanie en population générale, (adultes âgés de 15-49 ans) estimée autour de 0,29%, avec une dynamique de réduction dans la population générale depuis ces dix dernières années¹, en juin 2021. Les efforts entrepris par l'Etat et ses partenaires ont permis, en plus de la prise en charge des personnes atteintes du VIH, de sensibiliser les populations sur les moyens de transmission et les méthodes de protection. Les données de l'EDS 2019-2021 montrent que la quasi-totalité des femmes (89 %) et des hommes de 15-49 ans (90 %) ont entendu parler du VIH ou du SIDA. Cependant, le pourcentage de la connaissance complète des moyens

Le programme de santé mobile au Hodh Gharbi : une couverture sanitaire élargie

Le programme de santé mobile mis en œuvre au niveau de la Wilaya du Hoh Gharbi a pour objectif de fournir des services de santé de proximité dans différentes spécialités au profit des populations non couvertes par les formations sanitaires. Il s'agit de mobiliser une unité mobile dotée d'équipements pour les tests de certaines pathologies et disposant de moyens pour administrer des vaccins et organiser des consultations pour les femmes et les enfants, permettra d'améliorer l'accès des populations pauvres aux soins nécessaires et de réduire les risques sanitaires pour cette catégorie de la population.

de prévention du VIH parmi les jeunes est relativement faible, ne dépassant pas 14% au niveau des deux sexes. Il est à noter que la mise en œuvre du plan national de lutte contre le VIH/SIDA est pilotée par un programme national spécifique. Il en est de même pour la lutte contre la tuberculose et la lèpre.

¹ Estimations du Spectrum réalisé par l'ONUSIDA

L'incidence de la tuberculose est également en baisse : de 115/100000 hbts en 2013 à 81/100000 hbts en 2022. Concernant le paludisme, la morbidité palustre rapportée a évolué en dents de scie au cours de ces 3 dernières années. Elle est passée de 20 105 cas en 2017 à 30 609 cas en 2018 pour régresser nettement à 14 869 en 2019, soit une baisse de 51%¹

La prévalence de la contraception moderne a évolué significativement entre 2015 et 2019, passant de 17,8% à 28,2%. Parmi les facteurs qui ont contribué au renforcement de l'accès aux services de la santé de la reproduction on peut citer : i) le lancement de la campagne de communication pour le changement social et de comportement dans le cadre du projet régional Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) par la Première Dame

PROGRAMME SWEDD

Lancé en novembre 2015 avec le soutien financier de la Banque mondiale, l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Organisation Ouest Africaine pour la Santé (OOAS), et à travers le partenariat stratégique avec l'Union africaine, le projet SWEDD vise globalement à accélérer la transition démographique, à déclencher le dividende démographique et à réduire les inégalités de genre dans la région du Sahel et au-delà. Il s'agit de (i) créer une demande pour les services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN) en favorisant le changement social et de comportement y compris pour l'abandon des pratiques socioculturelles nocives à l'expression du potentiel des adolescentes, et l'autonomisation des femmes et des filles ; (ii) améliorer l'offre en produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle et en personnel qualifié

en juin 2021, ii) l'implication des leaders religieux dans la sensibilisation sur la santé de la reproduction et iii) la mise en place d'une ligne budgétaire pour la participation à l'achat des contraceptifs.

Cette évolution a touché aussi bien le milieu rural qu'urbain. L'écart entre les couvertures contraceptives dans le milieu rural et le milieu urbain s'est considérablement rétréci passant d'un

¹ Source : SNIS

écart très important en 2000 (ratio de 0,05) à une différence largement moins importante (ratio de 0,38). En effet, au moment où la couverture contraceptive en milieu urbain doublait entre 2000 et 2020, la couverture en milieu rural se multiplie par 14, passant de 0,6 à 8,3².

S'agissant de l'accès aux soins de santé reproductive, les données les plus récentes (EDS2021) montrent que les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont élevés (31,1% en 2019 contre 33,7% en 2015) et 62,9% des établissements de santé offrent trois méthodes contraceptives modernes.



L'un des plus grands défis en matière d'assurance sociale est sa couverture limitée en raison des taux élevés

La Caisse Nationale de Solidarité Santé : Un outil de promotion de l'assurance maladie pour tous

La Caisse nationale de solidarité santé (CNASS), récemment lancée, qui pilote un système d'assurance maladie à cotisations volontaires pour les personnes du secteur informel. Le régime est contributif et subventionné par l'État

d'informalité sur le marché du travail. On estime que 86 % des personnes employées travaillent dans le secteur informel. Pour relever ce défi et assurer une assurance maladie pour tous, la Mauritanie a créé une Caisse Nationale de Solidarité Santé (CNASS) destinée aux employés du secteur

La distribution de moustiquaires imprégnées un outil efficace de lutte contre le paludisme

Avec l'appui du Fonds Mondial la Mauritanie procède périodiquement à des vastes campagnes de distribution de moustiquaires imprégnées au profit des populations des huit régions les plus touchées par le fléau du paludisme.

Mis en œuvre depuis 2020 par le PNUD, le programme de distribution a distribué 1 138 000 moustiquaires à 300 606 ménages en 2020. En 2023 le nombre de ménages bénéficiaires a presque doublé passant à 577 918.

informel dont le personnel ne bénéficie d'aucune forme d'assurance maladie. Mise en place fin 2023, la CNASS vise à assurer volontairement 700 000 bénéficiaires d'ici 2025, soit 47 % de la population cible et 16 % de la population totale du pays.

Par ailleurs et dans le même cadre la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) a mis en place un programme

qui offre une assurance maladie à 100 000 ménages pauvres qui ont désormais accès aux services de santé au même titre que les employés du secteur formel.

La EL MOUYASSAR : Une accessibilité des médicaments de base dans l'ensemble des formations sanitaires

Mis en place en 2022, le système Mouyassar est un programme qui vise à assurer la disponibilité des médicaments de base de qualité dans l'ensemble des structures sanitaires du pays de base à des coûts abordables.

La question de la disponibilité et de la qualité des médicaments a souvent posé un problème en Mauritanie. Les récentes réformes du secteur de la santé et notamment la nouvelle politique pharmaceutique ont permis de réorganiser le secteur pharmaceutique et de contribuer à assurer un meilleur accès des populations aux médicaments essentiels à des coûts abordables sur l'ensemble du territoire national.

ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

En dépit de la gratuité de l'éducation pour les 12 premières années de scolarisation et l'obligation de la scolarité qui est en vigueur avant l'arrivée des Agenda 2030 et 2063, un nombre important d'enfants

Taux d'achèvement au fondamental, 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
Garçons	59,6%	67,2%	67,6%	64,7%
Filles	63,1%	72,5%	68,8%	70,9%
Total	61,3%	69,8%	68,2%	67,7%

Source : Données administratives du MENRSE

mauritaniens sont en dehors du système éducatif (27% pour la tranche 6-11 ans et 37,6% pour les 12-18 ans). Plusieurs facteurs sont à la base de la non-scolarisation, au nombre desquels il faut compter la pauvreté, la mauvaise appréciation du rendement scolaire par les parents, la distance de l'école par rapport au lieu d'habitation et l'incomplétude des écoles. Par ailleurs, le niveau d'apprentissage, selon les enquêtes les plus récentes, reste faible. En effet, la

proportion d'enfants en 6ème année du primaire qui démontrent des compétences de base en lecture et en calcul n'est que de 4,2% en 2020. Lorsqu'on considère les enfants de 4ème année, la proportion pour la lecture a baissé de 16,3% en 2017 à 12% en 2020, selon les données de l'enquête sur les Indicateurs de Prestation de Services (SDI). Elle a augmenté de 50,8% à 54,3% pour les compétences en arabe et de 34% à 34,6%. Les données de la Cellule nationale d'évaluation corrobore cette conclusion : au niveau primaire, plus de 54 % des élèves ne possèdent pas les compétences requises en matière d'addition et près de 64 % en matière de soustraction. Au niveau secondaire, seuls 2 % des élèves ont atteint le seuil souhaité de 60 % de la note globale (MEN/CNE 2021b).

S'agissant de l'achèvement du fondamental, le taux a augmenté de 6,4% entre 2016 et 2019.

Face à cette situation la Mauritanie a engagé un certain nombre de réformes dont les résultats devront permettre d'inverser la tendance actuelle. Ainsi et conformément à la loi d'orientation de l'éducation, le système sera revisité dans son ensemble pour s'adapter aux réalités et répondre aux besoins du pays.



Le livre scolaire a été rendu accessible, gratuitement, à tous les élèves à travers un approvisionnement annuel depuis 2022 de tous les établissements scolaires. Aussi, un important programme de mise aux normes des infrastructures scolaires est en cours depuis 2017 ayant déjà permis de construire plus de 2 000 salles de classes. La gestion des établissements scolaires s'est considérablement améliorée avec la mise en place de comités de gestion impliquant l'ensemble des parties prenantes.

En matière de préscolaire, près de neuf enfants sur dix n'ont pas accès à une éducation formelle. En outre, l'accès est davantage urbain que rural. Aussi, la qualité des établissements de préscolarisation, dont l'essentiel est privé (59%)¹ reste limitée. Les faibles taux de préscolarisation, sont les conséquences d'un ensemble de facteurs dont, en particulier, le manque d'une stratégie de promotion du préscolaire, le manque de structures d'éducation préscolaire, notamment dans les régions, la préférence de l'école coranique et la pauvreté des ménages.

Depuis 2021, des mesures ont été prises pour améliorer l'offre et stimuler la demande. Dans le domaine de l'offre, on note l'attribution d'un nombre importants d'agrément pour l'ouverture de jardins d'enfants et de garderies privées et l'ouverture de jardins d'enfants et des écoles, la formation des enseignants, la révision du programme d'enseignement préscolaire et l'acquisition du matériel et équipements préscolaires et scolaires. Au niveau de la demande, l'Etat a la prise en charge des frais de scolarisation d'enfants issus de familles pauvres a été assurée dans le cadre du partenariat public privé.

Loi d'orientation sur l'éducation, juillet 2022. La nouvelle loi d'orientation sur l'éducation traduit la vision du pays en matière de promotion de l'éducation et l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030. Elle met en lien les différents niveaux de l'éducation, introduit les principes d'équité, encourage les performances et met en valeur les langues nationales



¹ Source : revue du capital humain, banque mondiale 2024

En matière d'enseignement supérieur, on observe une augmentation importante des effectifs des étudiants, qui sont passés de 18606 en 2017 à 29426 en 2022, soit une augmentation de plus de 58% en cinq années. En revanche, de manière générale, la scolarisation universitaire demeure faible. En sus, les femmes sont faiblement représentées avec un taux d'accès à l'enseignement supérieur de 7,81% en 2022 contre 11,96% pour les hommes. Ceci explique, entre autres facteurs, la faiblesse des opportunités qui s'offrent à elles dans le marché du travail.

Les principales actions ont porté sur : i) l'extension de l'université de Nouakchott ayant permis d'augmenter la capacité d'accueil de 11 000 places par la construction de 16 amphithéâtres, 158 bureaux, 209 salles de classe, 49 laboratoires pour la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques, la Faculté des Sciences et Techniques, la faculté de Lettres et la Faculté de médecine. ii) la création de l'Ecole de hautes études commerciales et de l'Institut Supérieur du Numérique, la transformation de la Faculté de médecine en Faculté de médecine, de pharmacie et d'odontostomatologie et la création de 3 nouveaux autres parcours de formation à

l'université de Nouakchott. iii) L'ouverture d'une nouvelle résidence universitaire accueillant 1.045 étudiants.

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, on note une augmentation massive entre 2017 et 2021 ; les effectifs ont cru de 32,7%, passant de 7176 personnes à 9141. Le taux de réussite demeure élevé comme en témoigne la performance de 2023, soit 83%. Ramené à la population des 15 à 24 ans, le taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel reste modeste, se situant à 0,95% en 2023. La situation de la femme (0,66%) a rattrapé rapidement celle des hommes (1,2% en 2018), qui laisse penser un intérêt moindre de ces derniers pour ce type de programmes.



En dépit des efforts entrepris pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants issus des milieux vulnérables on observe toujours une baisse de ce taux par rapport aux enfants issus de milieux plus aisés. L'aspect géographique joue un rôle important compte tenu de l'accès limité dans les zones rurales peuplées essentiellement de populations pauvres. Pour lever ce défi, plusieurs programmes d'appui aux ménages vulnérables et aux enfants ont été mis en place. A titre

d'exemple, en 2023, le cash transfert touche plusieurs dizaine de milliers de ménages, le programme d'alimentation scolaire qui touche plus de 118 000 enfants.

S'agissant des enfants handicapés, il existe pour le moment une offre de scolarisation peu développée, limitée aux centres urbains.

S'agissant des enfants handicapés, il existe pour le moment une offre de scolarisation peu développée, limitée aux centres urbains.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les données montrent une inégalité entre les sexes. Néanmoins, il est intéressant de noter que les mauritaniennes inscrites à l'enseignement supérieur sont moins dissuadées par les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) : elles représentent 40% en 2022. La marge du progrès dénote d'un intérêt croissant d'autant plus qu'en 2015, ce taux n'était que de 30,2%.

L'accès à l'éducation au niveau du camp de réfugiés de Mbera

L'état Mauritanien appuyé par ses partenaires assure l'accès à l'éducation de plus de 6 000 enfants réfugiés au niveau du camp de Mbera. Ce programme est financé par le HCR en partenariat avec d'autres agences onusiennes et bailleurs de fonds.

Au-delà du camp de Mbera, en règle générale, les enfants maliens sont inclus dans le système éducatif mauritanien. Ainsi, une réflexion est en cours sur les modalités pour établir des ponts entre le système d'éducation au niveau du camp de Mbera et le système national.

Les écarts entre les hommes et les femmes apparaissent très clairement au niveau des enseignants dans ce cycle universitaire. La part des femmes dans l'enseignement supérieur n'a gagné que 3,3 points de pourcentage entre 2015 et 2022 pour s'élever au final à 9,3%.

L'alphabétisation demeure un enjeu important dans les pays en développement. Au niveau de la Mauritanie, la situation s'améliore timidement : le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 69% en 2015 à 72,3% en 2020 (EPCV 2014 et 2020). Quant au taux d'alphabétisation de 10 ans et plus, l'évolution est similaire, soit un taux de 74,3% en 2020 contre 71,4% en 2015.

Le niveau d'alphabétisation n'est pas le même selon le sexe. Le taux d'alphabétisation pour les femmes 15-49 ans est de 58% contre 74% pour leur pair de sexe masculin (EDSM 2019-2021).

Le département en charge de l'alphabétisation prévoit de mettre à jour sa stratégie nationale en intégrant les Mahadras en vue d'atteindre les objectifs dans ce domaine important.





ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits sont des objectifs majeurs de la SCAPP. Plusieurs programmes sont mis en œuvre pour créer une dynamique permettant au pays d'enregistrer de bonnes performances dans ce domaine, en dépit de normes sociales qui entravent les efforts de l'état et de ses partenaires.

Les efforts gouvernementaux ont permis de réduire les pratiques néfastes à la santé et au développement des filles et des femmes. Ainsi, la pratique des Mutilations Génitales Féminines (MGF) chez les femmes âgées de 15-49 ans a connu une baisse entre 2007 et 2020, passant de 72,2% à 63,9%. Durant la même période, le taux des MGF chez les filles de 0-14 ans a baissé significativement, passant de 66,5% à 44,5%; ce qui indique une tendance vers une renonciation graduelle à cette pratique.



De même, le mariage des filles en Mauritanie a diminué en 20 ans. En effet, la prévalence du mariage des filles avant 15 ans est passée de 29,3% en 2000 à 16,8 % en 2020, soit une baisse de 12,5 points de pourcentage au cours de la période. Le mariage avant 18 ans est passé de 50,5% en 2000 à 39% en 2020, soit une baisse de 11,5 points de pourcentage.

La femme faisait face à un ensemble de contraintes dont notamment, les pesanteurs sociales, la faible représentativité dans les organes de décision, le faible accès à l'éducation, à la santé et aux outils de production.

Conscient de ces contraintes, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre une stratégie de promotion féminine, visant à éliminer les obstacles susmentionnés. Cette stratégie repose sur une vision à l'horizon 2030 d'une femme mauritanienne libérée des contraintes sociales et économiques et en mesure de contribuer efficacement au développement du pays. Ceci devra se traduire par i) un renforcement de la participation économique des femmes, ii) une éradication de l'analphabétisme, doublée d'un accès à l'éducation de base pour toutes, iii) d'une amélioration de la santé maternelle et infantile, iv) d'une plus grande participation politique et sociale de la femme et v) d'une entière reconnaissance de ses droits.

Les principaux indicateurs ont montré des avancées notoires dans ce domaine. En effet 25% des députés sont des femmes alors que pour les conseils municipaux, le taux est de 35% et 32% pour les conseils régionaux. Au niveau du Gouvernement plus de 20% sont des femmes tandis que le taux des femmes dans l'administration est plus de 36%.

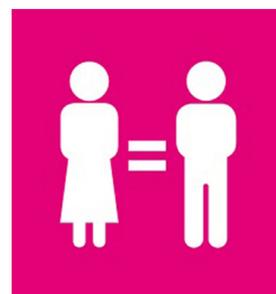
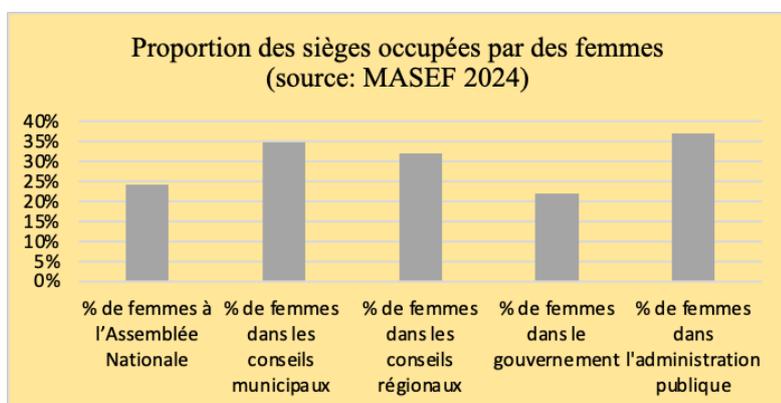
Ces évolutions positives illustrent les efforts du gouvernement dont l'intensification permettraient d'accélérer les résultats en matière d'égalité de genres. Sur les dernières années, l'environnement politique et juridique est favorable à la promotion de l'égalité de genres, et une

loi-cadre relative à la protection des droits des femmes et à la répression des violences contre celles-ci est encore en attente de vote. Les actions positive incluent notamment l'institution d'un quota minimal de sièges pour les femmes sur les listes candidates aux élections législatives, l'incrimination du mariage des enfants et les mutilations génitales féminines par le code l'enfant, la création en 2020 de l'Observatoire National des Droits de la Femme et de la Fille et la mise en place du mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre.

Ces efforts ont été doublés de programmes spécifiques tels que le renforcement de l'habilitation juridique avec la mise à disposition systématique de l'aide juridique pour les femmes victimes d'abus divers, le soutien à l'entreprenariat féminin à travers le renforcement des capacités des femmes et des filles en leadership, en montage et gestion d'entreprises, la

création de microentreprises féminines au profit des femmes, l'intensification de la lutte contre la malnutrition des femmes et des enfants, le renforcement de la participation des femmes dans le secteur de l'épargne et les crédits de microfinances.

Le dernier indice Ibrahim sur la Gouvernance en Afrique (IIAG) publié en 2022 montre que des progrès ont été enregistrés au niveau de la catégorie « Participation, droits et inclusion » avec une amélioration de 1,2 points entre 2012 et 2021. Cette amélioration a été impulsée par une évolution positive de « l'égalité hommes-femmes » dont le score a progressé de 9,6 points, en lien avec le score de « l'égalité d'accès des femmes aux services publics » qui a progressé de 17,3 points et celui de « pouvoir politique et représentation des femmes » de 17,2 points.



L'ONDDF, un outil de veille et de mobilisation en faveur des droits de la femme et la fille

Créé par décret n° 2020-140 du 3 novembre 2020, l'ONDDF constitue un acquis précieux pour les femmes et les filles, en prenant soin de leurs intérêts, en défendant leurs droits, et en favorisant leur participation dans les cercles de décisions économiques, sociales et politico-administratives. Il a pour missions de suivre, évaluer et formuler des propositions tendant à protéger et promouvoir les droits de la femme et de la fille. Il exerce cette mission à travers une triple action portant sur le conseil et l'orientation, l'alerte et la veille ainsi que l'établissement de rapports sur les droits de la femme e de la fille.

Le rapport annuel de 2022 relate les activités menées depuis 2020 en matière de protection des droits de la femme et la fille et formule des recommandations afin d'améliorer l'accès à leurs droits civils, politiques, sociaux et culturels, notamment l'augmentation du quota des femmes aux postes électifs et le renforcement de leur représentation au sein du Gouvernement et de l'administration publique.

Il n'en demeure pas moins que quelques défis restent à relever pour un meilleur fonctionnement de l'Observatoire (moyens limités, cadre juridique à améliorer afin de le rapprocher des normes internationales en la matière).



ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

La Mauritanie possède à la fois des ressources en eaux souterraines et en eaux de surface. Elle mobilise en général 600 millions de mètres cube d'eau pour différents usages : agriculture, mines, alimentation en eau, etc. Il est important de noter que pratiquement les 3/4 sont destinés à l'agriculture. En parfaite alignement avec la SCAPP, le secteur de l'eau et de l'assainissement, classé comme prioritaire dans l'adaptation au changement climatique, dispose d'un plan sectoriel de mise en œuvre de la CDN.



Dans le domaine de l'Eau potable, l'Hygiène et l'Assainissement, l'ambition de la Mauritanie est d'assurer le droit fondamental de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, en veillant particulièrement sur les préoccupations des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. En conformité avec la SCAPP, le Gouvernement s'est doté d'une Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement (SNADEA) à l'horizon 2030, qui fixe les objectifs et les résultats à atteindre pour l'eau dont l'objectif est de parvenir à un accès universel à l'eau potable et aux latrines améliorées.

Le développement de services d'eau et d'assainissement durables devra, en conséquence, répondre à la fois à l'augmentation des besoins des usagers, à la nécessaire protection de la ressource et des écosystèmes et aux risques induits par le réchauffement climatique qui exacerbe les tensions existantes. L'intégration de l'eau et de l'assainissement dans les secteurs d'adaptation de la CDN offre au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement une réelle opportunité d'intégration dans les politiques, les stratégies et le mode opératoire du secteur les nombreux défis que pose le changement climatique. Dans ce cadre, un plan d'action sectoriel de l'hydraulique et de l'assainissement pour la mise en œuvre de la CDN a été élaboré.

Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer sensiblement le taux d'accès à l'eau potable définie comme les ménages disposant de robinet ou s'approvisionnant auprès des bornes fontaines, forages, puits protégés. Ce taux est passé de 56,5% en 2014 à 62,7% en 2019. Toutefois des disparités persistent entre le milieu urbain (75,1%) et le milieu rural (50,9%). Les sources principales d'approvisionnement sont : le robinet (42,5% en 2019 et borne fontaine (15,7%)¹.

Par rapport au milieu de résidence, on note qu'en milieu urbain, le robinet dans le logement (65,2%) et la charrette avec petite citerne (20%) constituent la principale source d'eau des ménages (plus de 85%). Par contre en milieu rural, robinet public/borne fontaine (25,9%) et le puits non protégé (30,8%) constituent les principales sources d'approvisionnement en eau des ménages et seuils 7,4% des

¹ EPCV 2019

ménages du milieu rural disposent de robinet dans le logement.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu sur la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité pour les périodes de 2014 et 2019.

Ce résultat s'explique par les grands projets du Dhar et de l'Aftout Echergui d'hydraulique orientés vers l'accès des populations vulnérables à l'eau potable ont été poursuivis et étendus pour couvrir davantage de zones et de villages ruraux du triangle de l'espoir et du Hodh Charghi. A cette extension, il y'a lieu de la réalisation de plus de 54 systèmes d'AEP équipés en solaires pour les populations les plus défavorisées dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh Gharbi, du Brakna et du Gorgol. Les principales réalisations dans ce domaine qui portent sur: (i) l'approvisionnement en eau potable : pose de 530 km de linéaire de conduites, équipement en système d'AEP de 87 localités, renouvellement de 535 équipements d'exhaure et raccordement de 20000 ménages au réseau d'eau ; (ii) la gestion des ressources en eau : 160 études hydrogéologiques.

Concernant les eaux de surface, seules trois stations hydrométriques sont gérées par l'OMVS sur le fleuve Sénégal coté Mauritanie (Kaedi, Saldé et Boghe), les quelques échelles limnométriques installées sur les barrages et seuils ne sont pas suivies et il n'existe pas d'inventaire exhaustif des zones humides continentales naturelles et artificielles et de leurs usages permettant de préciser leur rôle sur le plan écologique, et les activités socio-économiques qu'elles génèrent.

En mai 2015, la Mauritanie a signé la Déclaration de N'Gor sur l'hygiène et l'assainissement qui vise à réaliser un accès universel aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement

et à mettre fin à la défécation à l'air libre (FDAL) d'ici 2030. A ce niveau la Mauritanie est l'un des pays où les indicateurs de taux d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement restent faibles malgré les efforts importants fournis par l'ensemble des acteurs.



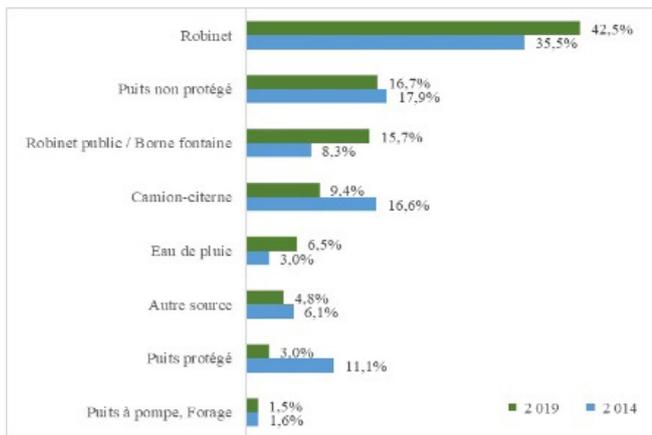
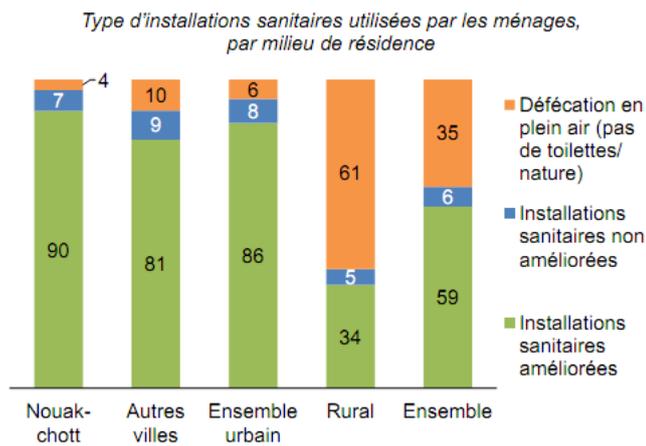
Malgré les efforts importants fournis par l'ensemble des acteurs, près de six ménages sur dix (59 %)² utilisent des installations sanitaires améliorées en 2019 contre 48% en 2015³, les ménages du milieu urbain étant proportionnellement plus nombreux que ceux du milieu rural (86 % contre 34 %) à utiliser ce type d'installations sanitaire. Selon l'Enquête Démographique et de Santé de la Mauritanie (EDSM) 2019- 2021, le pourcentage de ménages n'ayant accès à aucun type de toilettes est de 35 %, mais il atteint 61 % en milieu rural contre 6 % en milieu urbain. Le pourcentage de ménages disposant de toilettes dans le logement varie de 11 % en milieu rural à 57 % à Nouakchott.

Le lavage des mains est une pratique d'hygiène importante qui permet d'éviter la transmission de germes cutanés et qui a donc des implications sur la santé de tous les membres du ménage et, en particulier, sur celle des enfants. 77 % de la population dispose d'un endroit pour se laver les mains.

2 Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie 2019 -2021

3 MICS :Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2015

Les efforts du Gouvernement en matière d'assainissement se sont traduits par la certification FDAL de 549 localités en matière d'assainissement totalement piloté par les communautés, la construction de 476 latrines publiques et 5 km linéaires, à Nouakchott, pour le réseau d'eaux pluviales.



Au regard des défis liés à l'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement, plusieurs contraintes sont notées : (i) l'insuffisance des moyens humains financiers, (ii) l'absence dans la coordination des investissements des intervenants dans le secteur ; (iii) la faible implication du secteur privé les difficultés de recouvrement des coûts du service d'eau et d'assainissement mettant en péril la durabilité des installations (iv) la faible implication du secteur privé.





ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

La Mauritanie est un pays vaste et peu peuplé, ce qui constitue un défi complexe par rapport à l'atteinte de la cible des 85% d'accès à l'énergie en 2030. Selon le recensement de 2013, le pays compte 8 100 localités, dont seulement 840 comptent plus de 500 habitants, soit 72 % de la population. Pour les 294 localités de plus de 1 000 habitants, seules 95 sont électrifiées. Selon les données du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie, le taux d'accès à l'électricité est passé de 41% en 2017 à 56% en 2023 avec une disparité importante entre les zones urbaines et rurales.



Le Nexus 3 de la CDN de 2021 ambitionne l'augmentation de la production d'énergie propre à partir des ressources renouvelables (solaire et éolien) et la promotion de matériaux locaux et de l'efficacité énergétique (énergie, transport, habitat/urbanisme/aménagement du territoire, environnement et déchets).

Les efforts d'atténuation les plus importants reposent sur l'important potentiel d'énergies renouvelables du pays et les capacités d'augmentation de la part des énergies propres dans le mix énergétique pour atteindre plus de 13 GW renouvelables en 2030. Également,

il repose sur le secteur AFAT à travers des projets et programmes ambitieux (Grande muraille verte, programmes de régénération assistée des forêts, régénération des parcours et lutte contre la désertification), l'agroécologie et l'amélioration de la productivité de l'élevage.

Au cours de la dernière demi-décennie, les énergies renouvelables sont devenues une part importante du bouquet énergétique du pays. Les efforts du gouvernement ont abouti à la mise en service de centrales solaires, éoliennes et hydroélectriques telles que Manantali et Félou. En 2018, environ 852,73 Gg Eq CO2 ont été évités. Conformément aux objectifs et priorités de développement économique et social de la SCAPP, un processus de concertation a été engagé avec les départements ministériels, les établissements publics et le secteur privé pour identifier les mesures d'atténuation pertinentes et conformes. Dans le cadre de la mise à jour de la CDN, plusieurs mesures sont envisagées. Un plan d'action du secteur énergie de la CDN a été élaboré.





Le secteur de la production de l'électricité, détenu par la Société Mauritanienne d'électricité est à capitaux 100 % détenus par l'Etat Mauritanie chargé de la production du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité en Mauritanie. Elle dispose de centrales à fioul lourd pour l'essentiel de sa production néanmoins pour les groupes isolés à l'intérieur du pays, ils utilisent essentiellement à Gasoil. Les opérateurs miniers (Tasiast, MCM) disposent de leurs propres moyens de production d'électricité qui ne dépendent pas du réseau de la Société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC). Les parcs de centrales des sites miniers sont composés de groupes thermiques de petite taille consommant du HFO (Heavy Fioul-Oil). Seule la Société Nationale Industrielle et Minière dispose de centrales en énergie renouvelable (EnR) : un parc éolien de 4,4 MW (Nouadhibou) et une centrale solaire PV de 3 MWc (Zouerate). Le parc global des acteurs miniers totalise une puissance installée de 188 MW pour une puissance disponible de 163 MW et l'opérateur Tasiast a un parc solaire d'une puissance de 34 MWc en construction.

Pour relever les multiples défis de l'électrification et de l'accès de tous à l'énergie, l'Etat a opté aussi pour une diversification des sources de production de l'électricité. Cette diversification vise à porter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 60 % d'ici 2030. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale est à 42 %. Cette tendance se poursuit avec les programmes qui sont en cours au niveau du secteur, notamment une interconnexion du réseau urbain et transfrontalier (OMVS), (ii) le regroupement des centres de production et des interconnexions en moyenne tension ; l'électrification par des systèmes d'énergie renouvelable de petits sites isolés, le réseau isolés alimentés par un système d'énergie renouvelable solaire ou éolienne et enfin l'électrification par minicentrales solaires et kits solaires pour les localités rurales.

Les principales réalisations dans ce domaine ont porté sur le renforcement des infrastructures pour la production et la distribution de l'électricité, notamment : la construction du parc éolien de 100 MW de Boulenouar, la mise en service, en avril 2022, du barrage hydroélectrique de Gouina (OMVS) (48 MW), la réalisation de lignes 225 KV et 90 kV Nouakchott - Nouadhibou et postes associés, l'électrification et l'extension des réseaux au profit d'une centaine de localités, dans les zones Est, Sud du pays et de l'Aftout Echergui.



Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables		Plan d'action SCAPP : 2021 - 2025			
Cibles prioritaires	Indicateurs retenus	Valeur / donnée de l'indicateur	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de ménages ayant accès à l'électricité	56% 48%	2023 2021	MPME MPME	85% en 2030
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42% 42%	2023 2021	MPME MPME	60% en 2030

Sur le plan institutionnel, le secteur de l'énergie a fait l'objet de réformes du cadre légal, réglementaire et institutionnel marquées par : (i) une nouvelle Déclaration de Politique Énergétique pour le pays ; (ii) la révision du Code de l'Électricité ; (iii) l'élaboration d'une Stratégie de l'Énergie, afin d'inclure toutes les nouvelles formes d'énergie ; et (iv) une restructuration profonde de la Société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC) afin de répondre aux défis et exigences qu'impose la stratégie de transformation du secteur visant à faire du pays une plaque tournante régionale dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert.

Les défis à relever afin d'atteindre cet ODD sont, entre autres : (i) la mise à disposition des données énergétiques fiables et mises à jour ; (iii) la mobilisation des investissements privés ; (iv) le développement des mécanismes de financement durables et adaptés à la forte demande des besoins d'accès à l'énergie ; (v) l'accroissement du niveau des investissements dans le secteur énergie.

Les contraintes identifiées sont entre autres : (i) le manque de financement adéquat pour la mise en œuvre des projets et programmes d'envergure. Cet état de fait est consécutif aux coûts élevés de construction d'infrastructures énergétiques ;(ii) la lourdeur des

procédures d'investissements pour les projets énergétiques, d'aménagements hydroélectriques.

Au regard de défis politiques/ réglementaires des contraintes notées, l'État analyse des options d'électrification pour atteindre un accès universel à l'horizon 2030. Cette analyse s'est basée sur l'état actuel du secteur de l'électricité et de l'analyse géospatiale de la demande présente quatre options d'électrification à moindre coût :

- › Densification du réseau : raccorder les ménages non électrifiés dans les localités déjà raccordées au réseau ;
- › Extension du réseau : l'extension du réseau à une localité non électrifiée pour connecter les plus petites localités proches du réseau du réseau planifié ;
- › Mini-réseaux : installation de systèmes électriques autonomes alimentés par une production d'électricité locale pour électrifier les localités plus éloignées du réseau planifié ;
- › Systèmes solaires domestiques : systèmes d'approvisionnement individuels pour garantir l'électrification des foyers n'ayant pas les moyens de se brancher au réseau.

ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

L'économie mauritanienne a montré une bonne résilience depuis 2019. Fragilisée par la pandémie de la COVID-19 en 2020 et 2021, les sécheresses récurrentes et le renchérissement des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, elle s'est progressivement remise à partir de 2021, grâce notamment à la mise en œuvre du ProPEP. Après avoir été de 5,3% en 2019 et de -0,9% en 2020, la croissance réelle est passée de 2,4% en 2021 à 6,4% en 2022, tirée essentiellement par les secteurs secondaire et primaire et soutenue par les exportations et la consommation privée.

La croissance annuelle a toutefois ralenti en 2023 passant à 3,4% reflétant une contraction économique dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Le taux de croissance économique par habitant, après avoir enregistré une chute 2020 et 2021 (effet COVID-19), a connu un bond important en 2022, passant à près de 4% (voir tableau ci-dessous) sous l'effet des bonnes performances du secteur minier.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

	2017	2019	2022	Source
8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	0,7%	0,8%	3,9%	ANSADE/MEDD

Parmi les principaux défis liés à la croissance économique, on peut citer les tensions inflationnistes, la répartition inégale des dividendes et le manque de durabilité environnementale.



Les perspectives économiques sont encourageantes, avec une croissance annuelle réelle projetée entre 4 et 6%, soutenue par le dynamisme des secteurs primaire et extractif. L'exploitation gazière, en retard par rapport aux prévisions initiales, devrait permettre d'accélérer la croissance de l'économie, à partir de 2025. Les perspectives de diversification de l'économie sont également bonnes, grâce aux opportunités économiques et financières nouvelles et à une énergie bon marché en perspective.

Pour être durable et inclusive, la trajectoire de développement à emprunter, aura non seulement à lutter contre les tensions inflationnistes et leur impact sur les couches sociales défavorisées, mais aussi à assurer les investissements nécessaires pour promouvoir la croissance et l'emploi,

diversifier davantage l'économie, réduire les inégalités et faire face aux chocs climatiques. Les opportunités économiques et financières nouvelles devront faciliter en grande partie l'émergence économique du pays au cours des cinq prochaines années.

En matière d'emploi, les réformes entreprises par l'Etat et les programmes mis en œuvre depuis 2019 devraient permettre d'améliorer les indicateurs, qui sont restés quasi statiques entre 2014 et 2019.

L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) 2019 donne un taux de chômage de 12,2%, légèrement inférieur au 12,8% de l'EPCV 2014. Ce résultat est légèrement en hausse par rapport aux 11,8% fournis par Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENESI) 2017.

Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	2014	2017	2019	Source
8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	12,8%	11,8%	12,2%	EPCV/ENESI

Le taux de chômage le plus élevé en 2019 touche la tranche d'âge 14-24 ans, avec 25,3%, et le plus faible est enregistré pour le groupe d'âge 36 - 64 ans (5,2%). Quant au niveau du groupe d'âge 25-35 ans, ce taux s'établit à 14% environ. Le chômage continue de frapper davantage les femmes avec un taux de 17% contre 9% pour les hommes. Malgré une représentation majoritaire de la population féminine dans la population active, de fortes disparités persistent entre les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi : Les femmes sont doublement touchées par le chômage et le sous-emploi avec des ratios respectifs de 51,8% contre 24,7% chez les hommes et de 58,2% contre 28,5% chez

les hommes.

Les enquêtes ENESI et EPCV ont montré que la prévalence du chômage, en particulier des jeunes, est fortement tributaire de l'inadéquation emploi-formation entraînant des qualifications sans rapport avec les besoins du marché du travail. Il en découle, une masse de plus en plus importante de jeunes sous-formés et difficilement insérables dans la vie active. A cela s'ajoutent : les abandons scolaires (près 350 000 jeunes âgés de 15 à 25 ans, quittent l'école sans qualification), la faible qualité de l'enseignement, les niveaux de pauvreté élevés avec des différences entre milieux

urbain et rural, ainsi que les préjugés psychosociaux relatifs au travail manuel. D'autres causes plus structurelles limitent le développement de l'emploi, notamment la nature de l'économie basée sur l'exportation des matières premières, sa faible diversification, une industrialisation en dessous des possibilités du pays et un secteur informel très développé et offrant peu d'opportunités d'emplois décents.



L'adoption de la Stratégie Nationale pour l'Emploi 2019-2030 concrétise la volonté du Gouvernement de promouvoir la création d'emplois décents en vue d'améliorer la redistribution, la sécurité et la cohésion sociale, tout en réduisant les inégalités, notamment celle de genre. Elle est inclusive et vise à créer des opportunités pour toutes les catégories sociales, en particulier les personnes handicapées.

Depuis 2019, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des réformes institutionnelles et juridiques ont été entreprises pour améliorer le cadre légal de la création d'emplois (encouragement de l'emploi des mauritaniens, Haut Conseil interministériel chargé de piloter le programme de soutien à l'emploi, guichet emploi dans chaque wilaya, promotion du PPP, Fonds national de l'emploi).

Un ensemble d'initiatives ont été menées pour promouvoir les Micros, Petites et Moyennes Entreprises et améliorer la situation de l'emploi (financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

et des Petites et Moyennes Entreprises portées par les diplômés de l'enseignement supérieur et technique, renforcement des capacités et valorisation des métiers et professions, placement des jeunes diplômés).

Plusieurs programmes et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi. Le programme ALBARKA est un programme accélérateur pour l'atteindre des cibles ODD retenues par la Mauritanie et vise à soutenir une dynamique de développement économique, créer des emplois décents et durables et permettre aux membres de ménages pauvres et vulnérables d'intégrer des filières économiquement porteuses. Le programme d'autonomisation économique des femmes vise à contribuer à l'effort national d'autonomisation des femmes notamment les plus vulnérables par le renforcement de leurs capacités individuelles en termes de compétences techniques, de moyens de production, de confiance et d'intégration sociale. Le portefeuille de ce programme sur la période 2015-2022 est de 159 millions MRU confié à des institutions de micro finance, dans le cadre de vingt conventions de partenariat couvrant toutes les wilayas du pays. Le programme a financé 5513 coopératives féminines au cours de la période 2015-2022.



Le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables, le Projet employabilité des jeunes et le Fonds d'Appui à la Formation Technique et Professionnelle ont tous pour objectif de faciliter l'insertion économique des jeunes et femmes chômeurs.



Sur un autre plan, selon l'enquête emploi et secteur informel de 2017, le travail des enfants (10 à 17 ans) a reculé de 7,8 % à 4,3 % entre 2012 et 2017. Le Gouvernement poursuit son engagement pour lutter contre ce phénomène à travers notamment la ratification des deux conventions spécifiques de l'OIT (conventions 138 et 182), sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. La liste des travaux dangereux interdits aux enfants a été élaborée, en concertation avec les partenaires sociaux.



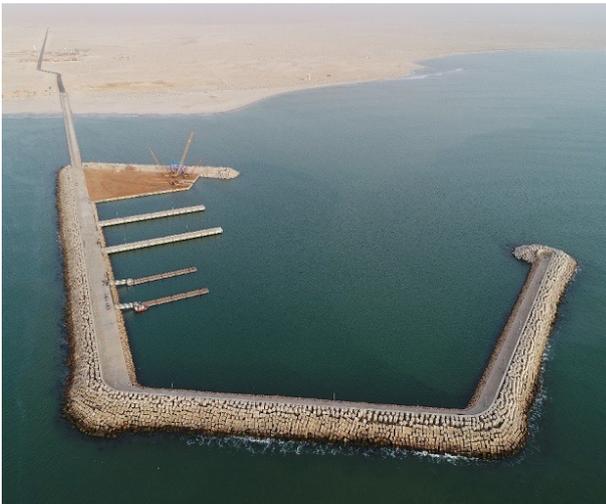
L'exploitation du gaz, la diversification de l'économie et le développement d'une stratégie industrielle, couplés avec une volonté politique ferme, contribuent à créer les conditions d'une amélioration significative de l'emploi et du travail décent.

Pour améliorer la situation à court et moyen terme, il conviendra d'engager des réformes visant à assurer l'adéquation formation-emploi, en rapport avec les besoins du marché national, mettre en place un système d'information permettant d'obtenir en temps réel les informations sur l'offre et la demande d'emploi et encourager la création d'unités industrielles capables d'absorber la main-d'œuvre nationale.



ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le second plan d'action de la SCAPP 2016-2030 fait du secteur industriel un élément clé de la promotion d'une croissance économique diversifiée et génératrice d'emplois décents.



Cependant, la contribution annuelle de ce secteur à l'économie nationale n'a pas connu d'évolution importante, se situant autour de 8% du PIB, alors que l'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux supérieur à 10%.

Au cours de ces dernières années, la Mauritanie a franchi des étapes importantes dans la voie du développement de son industrie, qu'il s'agisse du sous-secteur des industries extractives, ou des autres sous-secteurs (agroalimentaire, chimie/plastique, mécanique/métallurgie, matériaux de construction, traitement et transformation des produits maritimes et de l'élevage).

Le secteur manufacturier formel est relativement réduit avec environ 300 unités, situées pour l'essentiel à Nouakchott et à Nouadhibou. Il est composé principalement d'entreprises de transformation de poissons, de minoteries et d'entreprises de transformation de céréales, des cimenteries, d'industries alimentaires, d'industries chimiques ou plastiques. Ces entreprises emploient environ 5000 personnes et ont contribué dans la formation du PIB pour 7,8% environ en 2021 et 7,7% en 2022, selon les données de l'ANSADE. En 2022, 14 nouvelles entreprises industrielles ont été créées avec un portefeuille de 1,6 milliards MRU.

Plusieurs contraintes, dont certaines d'ordre structurel entravent la réalisation de l'objectif d'industrialisation. Parmi celles-ci, on note l'exiguïté du marché national et le faible accès aux marchés extérieurs, le manque de financement et la fiscalité pas souvent adaptée, le manque de personnel qualifié et la non adéquation formation-emploi, l'insuffisance d'infrastructures de qualité, des coûts de production élevés ainsi que l'accès asymétrique aux technologies et à l'information.

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	2018	2019	2022	Source
9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	8,7%	9,1%	7,7%	ANSADE



Pour répondre à ces défis, le Gouvernement a adopté en 2023, une stratégie industrielle ambitieuse, démontrant ainsi son engagement ferme pour développer ce secteur. La vision de long terme de cette stratégie est de promouvoir une industrie nationale diversifiée et compétitive, durable et intégrée à l'économie nationale, respectueuse de l'environnement, porteuse de croissance, créatrice d'emplois et à même de réduire les inégalités entre les territoires.

Cette stratégie compte se baser sur les nombreuses opportunités que présente la Mauritanie. Le pays dispose d'un capital riche et varié dans plusieurs secteurs (élevage, pêche, agriculture, mines, hydrocarbures, énergies renouvelables) - reparti sur tout le territoire national. En plus de la dynamique d'une population jeune, le pays dispose d'un bon positionnement stratégique et géoéconomique avec son appartenance au Maghreb Arabe, son adhésion à la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF) et la signature en 2017 d'un accord d'association avec la CEDEAO.

L'existence d'axes routiers le reliant à tous ses pays voisins ouvre des débouchés aux produits manufacturiers mauritaniens. La route Tindouf-Zouerate et le pont reliant la Mauritanie et le Sénégal, tous les deux en construction, viendront compléter le dispositif de voies de communication terrestre existant. Des travaux d'extension ont été réalisés au niveau des ports commerciaux de Nouakchott et Nouadhibou et deux nouveaux ports ont été construits (port de Tanit à vocation pêche et le port polyvalent de Ndiago).

De plus, l'offre nationale d'énergie a sensiblement augmenté et les perspectives sont prometteuses. La capacité totale d'électricité a atteint 420 MW, avec un tiers environ d'énergies renouvelables. Cette croissance de l'offre de l'énergie a bénéficié principalement au secteur industriel (y compris les usines de pêches) à Nouakchott et Nouadhibou. Le coût élevé de l'électricité reste néanmoins une entrave pour les entreprises industrielles. La mise en exploitation du champ gazier Grand Tortue-Ahmeyim - avec une production projetée de l'électricité à plus faible coût - constitue un espoir pour un essor rapide du tissu industriel.

L'accès à l'Internet, basé majoritairement sur le réseau mobile, a enregistré une nette amélioration durant ces dix dernières années passant ainsi de 5,6% en 2013 à 95% en 2022. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a considérablement progressé durant les dernières années,



passant de 81.2% en 2010 à 141,1% en 2021 (selon les données de l'UIT). L'accès à l'internet fixe reste néanmoins très faible et mérite d'être amélioré au cours des prochaines années. Par ailleurs, la connectivité relativement faible et le coût élevé constituent des défis pour le développement de l'Internet dans le pays.

A l'horizon 2030, le pays ambitionne ainsi, à la faveur de cette stratégie, de couvrir 100% des besoins en produits laitiers et dérivés et en produits avicoles. Il compte porter à 70%, la part des produits transformés par rapport aux exportations totales des produits de la pêche. L'autosuffisance en produits à base de céréales et légumes figure également parmi les objectifs fixés.

Dans le domaine des infrastructures, de nombreuses actions ont été menées pour développer les voies de communication terrestres, portuaires et aéroportuaires. Ainsi, s'agissant du réseau routier national, des moyens financiers considérables, combinant un financement national et international, ont été alloués pour construire des routes de désenclavement et de raccordement. Le climat rude du pays demande un entretien régulier des routes, avec des coûts souvent élevés.

Entre août 2019 et juin 2023, les routes réalisées dépassent 1,040 km linéaires, pour un financement total estimé à 10 milliards MRU, alors que les routes en cours de construction sont évaluées à 3,150 km linéaires pour une enveloppe de près de 17 milliards MRU.

Le projet de construction de la route devant relier l'Algérie à la Mauritanie, longue de 840 km, a été approuvé en février 2023 et facilitera les échanges entre les deux pays, avec à la clé des zones franches des deux côtés de la frontière. La pose de la première pierre de cet important projet a eu lieu en février 2024.

Le pont sur le fleuve Sénégal reliant la Mauritanie et le Sénégal, via Rosso, est en cours de construction et sa mise en service devra permettre d'intensifier les échanges économiques entre les deux pays et dans la sous-région.

En vue de viabiliser et d'entretenir le réseau routier national, l'Etablissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER) a été créé en novembre 2020. Un contrat programme, signé en 2022 permet, au Ministère de l'Équipement et des Transports, à travers l'ETER, de se substituer aux communes dans l'exécution de toutes les interventions sur le réseau urbain.

L'ETER est également engagé sur le front des axes routiers qui doivent en toutes circonstances et en toutes saisons permettre une fluidité continue d'un parc automobile de plus en plus important. Des commandes d'équipement ont été effectuées en 2023 pour permettre à cet établissement de jouer pleinement son rôle.



Des investissements conséquents ont également été consentis dans les domaines portuaire et aéroportuaire, comme l'achèvement des travaux de construction du terminal à conteneurs au niveau du Port Autonome de Nouakchott, la réhabilitation d'aéroports, la construction de pistes nouvelles et la mise aux normes des infrastructures.

Le cadre réglementaire a été amélioré pour permettre une rentabilisation et un bon usage des infrastructures de transport.

Les programmes d'infrastructures routières seront intensifiés à partir de 2025 pour permettre à toutes les régions du pays de participer pleinement à la création des richesses et à l'effort de développement. D'ambitieux programmes sont à l'étude, dont le corridor économique reliant Nouadhibou à Dakar et une route frontalière reliant les villes le long de la frontière avec le Mali. A ces routes, s'ajoute une ligne ferroviaire en perspective reliant Nouakchott aux villes de la vallée du fleuve Sénégal pour 1000 km linéaires.

Les principaux défis portent sur le non-respect par certaines entreprises des cahiers de charge, notamment en termes de délais de réalisation des infrastructures, d'entretien et de qualité

de celles-ci, surtout dans le domaine des routes. Les autorités sont conscientes des performances insuffisantes de certaines entreprises et ont pris un ensemble de mesures pour améliorer la qualité et le respect des délais. Parmi ces mesures, on note la création d'un établissement d'entretien routier, le renforcement de la réglementation en matière de sécurité routière et la définition de nouvelles normes de qualité des routes.

D'autres mesures sont recommandées pour assurer une planification, une gestion et une exécution efficaces des projets routiers, afin de répondre aux besoins de développement économique et social du pays et de garantir la sécurité et la mobilité des citoyens. Il est crucial de renforcer les mécanismes de suivi et de contrôle rigoureux pour assurer une utilisation efficace des ressources financières allouées.

Il est également essentiel d'accorder une attention particulière à la coordination entre les différentes parties prenantes, y compris les entreprises contractantes, les autorités Gouvernementales et les organismes de réglementation, afin de faciliter la réalisation des projets dans les délais impartis et de garantir leur qualité et leur durabilité.



ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Entre 2008 et 2019, l'augmentation des dépenses découlant de la croissance économique, a bénéficié de manière plus prononcée aux ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté monétaire. La dépense moyenne annuelle a augmenté de 119,1% pour les ménages pauvres contre 50,9% pour les ménages non pauvres. Une réduction des inégalités a également été observée entre 2014 et 2019. Les dépenses des 40% les plus pauvres ont augmenté de 26% contre 20,7% pour toute la population et 18,9% pour les 20% les plus riches (sur toute la période 2014-2019).

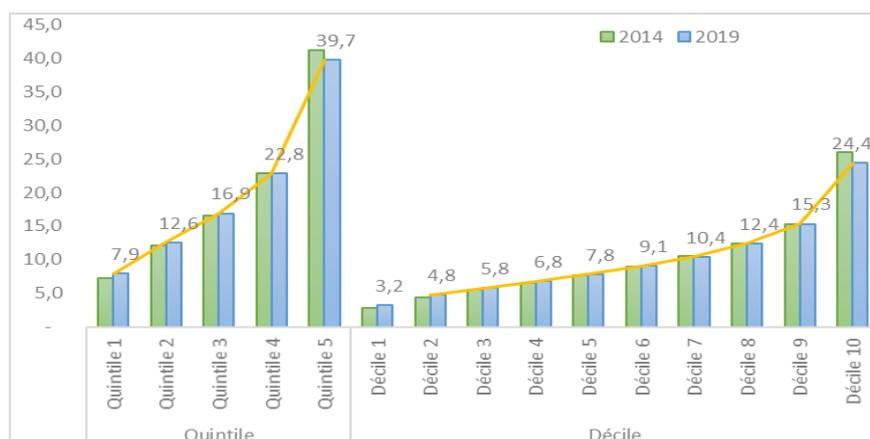
La part des dépenses du dernier quintile de richesses est passée de 41,2% en 2014 à 39,7%, traduisant ainsi une diminution de la part des riches et l'augmentation de celle des pauvres dans la consommation nationale.

La baisse de pauvreté a entraîné une réduction des inégalités, confirmée par l'indice de Gini qui est passé au niveau national de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019. Cette réduction de l'indice concerne aussi bien le milieu rural (de 0,311 à 0,292) que le milieu urbain (de 0,330 à 0,303).

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	Moyenne annuelle sur la période 2008-2014		Moyenne annuelle sur la période 2015-2019		Source
	40%	100%	40%	100%	
10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	12,5%	10,3%	5,2%	4,1%	EPCV 2014 et 2019

La croissance économique modérée au cours de la période 2014-2019 (4,6% en moyenne) a conduit à une réduction des taux de pauvreté. La croissance économique durant cette période explique près de 60 pourcents de la réduction de la pauvreté, tandis que les changements distributifs expliquent les 40 pourcents restants. Par ailleurs, l'extrême pauvreté est passée de 16,4% en 2014 à 12,8% en 2019, soit un recul de 3,6 points – donc une baisse plus rapide que celle de la pauvreté générale.





Graphique XX : Part des dépenses des quintiles et déciles sur les dépenses totales en 2014 et 2019 (en%)

Source : EPCV 2019

La plupart des régions ont connu une baisse de la pauvreté monétaire, avec des disparités persistantes entre les régions côtières et intérieures, en raison du type d'activité économique. Le Guidimagha et le Tagant, dépendant des activités agro-pastorales, sont celles où les taux de pauvreté sont les plus élevés en 2019. Les Wilayas riches en ressources naturelles

(Inchiri et Tiris Zemmour) ou enregistrant une croissance robuste dans les secteurs de la pêche (Nouadhibou), du commerce et des services (Nouakchott) sont celles présentant les taux de pauvreté les plus faibles. Dans les autres Wilayas, les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale.

Tableau XX : Indices de Gini par wilaya et milieux de résidence en 2014 et 2019

	2014	2019
Wilaya		
Hodh Charghy	0,3	0,3
Hodh Gharby	0,34	0,27
Assaba	0,35	0,37
Gorgol	0,28	0,27
Brakna	0,32	0,33
Trarza	0,39	0,39
Adrar	0,3	0,27
Nouadhibou	0,3	0,27
Tagant	0,31	0,36
Guidimakha	0,34	0,36
Tiris-Zemmour	0,22	0,32
Inchiri	0,26	0,25
Nouakchott	0,32	0,29
Milieu de résidence		
Urbain	0,31	0,29
Rural	0,33	0,3
National	0,34	0,32

Source : EPCV 2019

Si l'avènement de la COVID-19 en 2020 a eu des conséquences sur les personnes vulnérables, l'évolution à partir de 2021 et surtout 2022 a été globalement bénéfique, avec la reprise de la croissance économique et les retombées des programmes Gouvernementaux de lutte contre la pauvreté (ProPEP, programmes de Taazour, création d'emplois et promotion des femmes et des jeunes).

D'importants efforts ont été consentis pour réduire les inégalités socioéconomiques, spatiales et de genre, notamment celles induites par le changement climatique et par la pandémie de COVID-19. La mise à jour de la stratégie nationale de protection sociale a pour objectif une accélération de la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Plusieurs programmes et extensions de programmes d'assistance sociale régulière ont été développés depuis 2019 en vue de ne laisser personne pour compte et de réduire les inégalités. Le programme de filets sociaux (Tekavoul), apporte un soutien financier aux ménages pauvres et vulnérables pour faire face aux aléas de la vie (près de 100,000 ménages en 2022). Pour accroître la portée et l'impact de ces programmes, le Gouvernement a rendu

ces transferts monétaires permanents, ce qui devrait permettre une réduction des inégalités entre les bénéficiaires de ces programmes, appartenant tous au premier quintile et les populations des autres quintiles.

Le Gouvernement a également pris des mesures audacieuses en vue de promouvoir les personnes en situation de handicap. La Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées et les associations de personnes handicapées reçoivent des subventions annuelles de la part de l'Etat. Des actions spécifiques ont été prises pour leur insertion économique et dans l'administration (quota de 5%). Dans le domaine social, des milliers de personnes handicapées ainsi que leurs familles sont prises en charge sur le budget de l'Etat. Les familles abritant personnes handicapées bénéficient de transferts monétaires et, régulièrement de distribution de terrains d'habitation. Les personnes handicapées ont également droit à des cartes leur permettant d'accéder à un ensemble de services comme le transport en commun.



Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables



L'ODD 11 vise à réhabiliter et à planifier les villes et autres établissements humains de manière à favoriser la cohésion communautaire et la sécurité personnelle, tout en stimulant l'innovation et l'emploi. Jadis, pays de nomades, la Mauritanie a connu une urbanisation quasiment à marche forcée à partir des années 70 et 80, du fait des sécheresses récurrentes et ses corollaires de désertification. Le phénomène de sédentarisation s'est manifesté de deux façons concomitantes : la sédentarisation massive et anarchique en milieu rural et de la migration vers les centres urbains.

Il est important de noter que le secteur de l'habitat et de l'urbanisme contribue aux effets néfastes du changement climatique, en ce sens que l'urbanisation et la sédentarisation observées en Mauritanie notamment se sont accompagnées d'une modification profonde de la nature de l'habitat aussi bien en villes que dans les campagnes où la construction en dur consommatrice de matériaux et fortement émettrice de Gaz à effet de serre s'est imposée au détriment des matériaux traditionnels locaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et de l'Accord de Paris, la Mauritanie envisage d'apporter sa contribution à une meilleure adaptation aux effets des changements climatiques, le Pays a jugé opportun de proposer un plan sectoriel pour la mise en œuvre de sa CDN pour l'habitat, d'urbanisme et d'aménagement du territoire et qui a été validé en 2023.

En vue d'assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers précaires conformément à l'ODD11, le Gouvernement a procédé à l'élaboration et l'approbation du plan de lotissement de la ville de Nouakchott et plusieurs villes secondaires, à la mise en place d'un Système d'information géographique pour la ville de Nouakchott (SIG-géo référencé) ainsi que la création d'une direction centrale chargée du contrôle urbain.

L'état Mauritanien a initié une politique de regroupement des localités dans le sens d'une gestion plus efficace de l'espace à travers l'aménagement des infrastructures de bases (écoles, centres de santé et adduction en eau potable, routes,...) qui répondent aux besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.

En matière d'habitat, les efforts du Gouvernement ont aussi porté sur l'amélioration du cadre de vie dans les centres urbains et le lancement de programmes de logements économiques et sociaux au profit des citoyens à faible revenu. Le Gouvernement a aussi promu des villes et cités résilientes, avec la création

d'une structure spécifique chargée de la promotion d'une urbanisation résiliente aux changements climatiques. Toutefois, les stratégies sont encore à améliorer, bien qu'on ait noté une amélioration de l'offre de terrains à usage d'habitation ces dernières années, grâce à la politique de restructuration des zones urbaines précaires et à la modernisation de certains centres urbains et l'adoption d'une nouvelle loi sur la promotion immobilière et le développement de l'habitat en milieu rural (programme de regroupement de localités).

Le processus d'actualisation des textes juridiques relatifs à la promotion immobilière a été mis à jour, notamment la promulgation de la loi la loi de février 2024, portant Code de l'urbanisme et de la construction en vue de préparer les conditions nécessaires pour la production de logements économiques et la création d'un mécanisme adéquat de financement de l'habitat social. Aussi, un projet pilote de construction de cinquante logements en matériaux locaux (BTC : Brique en Terre Compressée) conçu sous la forme de chantier école a été réalisé à Sélibaby. Logements économiques construits

Type logement	Ville	Nombre
Economiques	Zouerate	600
	Chami	50
	Sélibaby	50
Sociaux	Nouakchott (zone du wharf)	148
	Nouadhibou	706
	Total	1554

Source : Bilan de la SCAPP

Par ailleurs, d'autres programmes de plus ou moins grande envergure ont été mis en œuvre améliorant sensiblement l'accès des populations à la propriété foncière (ODD 11.1) : (i) le Programme de transformation des quartiers précaires a permis à 146 382 ménages d'avoir accès, gratuitement, à la propriété foncière dans des zones restructurées ; (ii) le Programme d'Extension et de Modernisation des Villes a permis l'aménagement et la viabilisation de 31 586 parcelles à usage d'habitation et de commerce; (iii) le Projet de Réhabilitation et de Rénovation de la Ville de Tintane a permis la naissance d'une nouvelle ville ex-nihilo dans laquelle les populations ont eu accès à des parcelles aménagées et viabilisées.

S'agissant de la mise en œuvre d'une politique de la ville, pour faire de celle-ci un espace de vie et de créativité, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2019 un schéma directeur d'aménagement urbain de la ville de Nouakchott (SDAU), de réaliser dont l'objectif est de maîtriser une gestion urbaine de la ville de la capitale. Cet outil permet le développement des instruments de planification et de gestion urbaine, notamment les plans locaux d'urbanismes (PLU) des Moughataas. Pour accompagner le développement de certaines capitales régionales, villes et agglomérations à l'intérieur du pays, le Gouvernement a initié l'opération d'élaboration des plans de lotissement géo-référencés pour six capitales régionales (Nema, Aioun, kiffa, Selibaby, Tidjikja et Atar) et sept villes de l'intérieur (Timbedga, Diguéni, Tamchaket, Kseiba I, Rkiz, koundi, tiékane) et l'élaboration d'un plan parcellaire de six cent lots à Zouerate.

Encadré : Revue locale de Nouakchott

Dans le cadre du processus de la deuxième revue nationale volontaire des ODD par la Mauritanie, des examens approfondis de la contribution localisée des villes de Nouakchott et de la région de Hodh Echargui ont été conduits. La Revue Locale Volontaire au niveau de Nouakchott a été pilotée par le Conseil Régional de la ville et a réuni l'ensemble de acteurs locaux. Une consultation participative, présidée la Présidente du Conseil du Régional a été organisée les 7 et 8 mai 2024, en présence des représentants de la Région, des Communes de Nouakchott, des services techniques des trois wilayas, de la société civile et du secteur privé. Les 17 objectifs de développement durable ont été passés en revue et discutés avec les cent-vingt participants au cours de l'atelier. Les participants ont également eu droit à une présentation du Rapport sur le Développement Humain 2023-2024, qui a mis en exergue le lien entre l'indicateur de développement humain et les ODD.

La revue a montré que la ville de Nouakchott est engagée dans l'agenda 2030, à travers les programmes qu'elle met en œuvre sur financement propre ou des appuis qu'elle reçoit des fonds des coopérations bilatérales et multilatérales. Créé en 2018, le Conseil régional de Nouakchott a développé une série de programmes ambitieux visant à améliorer les conditions de vie des populations, en particulier les plus vulnérables - et partant à contribuer à l'atteinte des ODD, en collaboration avec les services techniques de l'Etat, les donateurs, les ONG et les communes. Les efforts de la Région et des Communes de Nouakchott ont porté essentiellement sur les ODD 1 (pauvreté), 2 (sécurité alimentaire et nutritionnelle), 3 (santé), 4 (éducation), 5 (genre), 6 (eau, assainissement), 7 (énergie), 10 (inégalités en rapport avec la pauvreté), 13 (changement climatique), 16 (gouvernance) et 17 (partenariat). De bonnes pratiques ont été présentées par les responsables de la Région de Nouakchott (notamment l'initiative « Nourrir-Verdir »), qui prévoient d'en répliquer certaines dans quelques communes de la Capitale.

L'insuffisance de ressources financières et humaines constitue un défi à l'action des collectivités territoriales de Nouakchott. Celles-ci portent un grand espoir sur le transfert des ressources et des compétences promis par le niveau central et sur l'appui des partenaires techniques et financiers et du secteur privé national. Pour le moment, certains donateurs apportent des appuis louables, en particulier à la Région de Nouakchott. L'accélération des ODD au cours des prochaines années nécessitera certainement des appuis financiers conséquents aux Communes et à la Région de Nouakchott, de la part de l'Etat, du secteur privé national et de la communauté Internationale.

Ces plans ont permis de définir les périmètres urbains des capitales régionales et des villes, de délimiter les zones prioritaires à urbaniser notamment les espaces d'habitations et d'activités industrielles et commerciales. S'agissant du programme d'extension et de modernisation des villes, les actions du Gouvernement ont concerné, la poursuite des travaux d'extension et de modernisation des villes de Selibaby et de N'beika.

Malgré les avancements réalisés, plusieurs enjeux restent à l'ordre du jour en termes d'habitat en Mauritanie dont le principal étant la réduction de la proportion des ménages vivant dans des habitats précaires qui se chiffraient à 35,9% en 2014. Ces enjeux sont relatifs au développement de politiques et de mécanismes d'accès de tous les habitants aux services publics de base, à la dotation des villes des équipements et infrastructures nécessaires à leur épanouissement social, l'accroissement

de l'accès des populations à la propriété foncière et immobilière et l'amélioration des outils d'entretien des bâtiments publics.

Par ailleurs, une étude de la banque mondiale¹ indique que la ville de Nouakchott a eu une contribution limitée à la croissance économique de la Mauritanie. Cette situation s'explique notamment par une expansion urbaine rapide et désordonnée, les déficiences de la connectivité, la faible gouvernance, l'absence de densité démographique et d'accès au financement. La redynamisation du secteur privé dans la ville a été contrainte par le faible niveau de qualification de la population d'origine de Nouakchott, l'arrivée de migrants moins instruits et à l'émigration de la main-d'œuvre plus instruite.

¹ Banque Mondiale ; Mémoire économique pays pour la Mauritanie : Accélérer la croissance par la diversification et les villes productives, 2020, P60 et suivantes



De même, la gestion des déchets en milieu urbain représente un double défi avec d'une part, la faiblesse des mécanismes de recyclage ce qui réduit la valeur économique des déchets et augmente les coûts de leur traitement ; et d'autre part, leur incinération ou mise en terre qui entraîne une pollution de l'environnement. A ces défis, s'ajoute l'absence de données sur les sites de déchets dans les villes, souvent situés près des zones résidentielles et commerciales, et ne sont pas aménagés pour minimiser les risques environnementaux et sanitaires.

En termes de perspectives, les actions concernent, entre autres :(i) le renforcement des documents et outils de planification et de gestion urbaine pour l'amélioration de l'accès à la propriété foncière ;; (ii) la promotion immobilière au travers de la viabilisation de parcelles et la construction de logements économiques et abordables ; (iii) la mise en place d'un programme de construction de bâtiments et d'équipements publics, renforcement de leur entretien, et promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction ;(iv) le renforcement du contrôle urbain des villes ;(v) l'étude de vulnérabilité et plan d'adaptation de la Région de Nouakchott face au changement climatique ; (vi) l'évaluation des lacunes et besoins des stratégies, plans et programmes du secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire en lien avec les enjeux de l'adaptation au changement climatique.

Le lancement, tout récemment, d'un Plan national d'aménagement du territoire² permettra de réaliser des avancées sur le plan de la gestion spatiale comprenant la collecte d'informations, de données, l'identification des grandes tendances de l'aménagement, la proposition d'options futures possibles et espérées, le développement de plans, de cartes, de systèmes d'information et de pôles de croissance.



Ce plan permettra de renforcer la cohérence territoriale de créer pôles régionaux de développement, ainsi qu'à asseoir un système de gestion durable des ressources naturelles et à renforcer la résilience face aux grands défis actuels. Au niveau national, le Plan fournit un cadre de référence pour toutes les politiques d'aménagement du territoire, en définissant des orientations stratégiques et des objectifs à long terme pour l'ensemble du pays, en tenant

compte des défis économiques, sociaux et environnementaux, et en assurant la cohérence et l'intégration entre les différentes interventions dans le domaine de de l'aménagement territorial.

Sur un autre plan, l'Association Mauritanienne des Régions vient de finaliser une revue volontaire infranationale visant à une meilleure appropriation des ODD et un meilleur engagement dans l'Agenda 2030 des Régions de Mauritanie (Voir encadré ci-dessous).

ENCADRE XX : Revue Volontaire Infranationale (VSR) de l'Association Mauritanienne des Régions

Le présent rapport sur la localisation des ODD en Mauritanie est une contribution de l'Association Mauritanienne des Régions au processus d'Examen Volontaire lancé cette année par le Gouvernement pour sa présentation au Forum de Haut Niveau sur le développement durable prévu en juillet 2024.

La participation effective des Régions mauritaniennes à ce processus constitue un véritable levier pour la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette participation leur permet de prendre en compte les aspirations des populations, de contribuer aux débats nationaux et internationaux et de disposer d'outils efficaces de plaidoyer.

En effet, il est largement admis que la réalisation des ODD ne sera possible que si le niveau local s'approprie pleinement cet agenda et contribue à sa diffusion. En réalité, il est reconnu à l'unanimité par la communauté internationale que près de 65 % des cibles des ODD ne peuvent être atteintes sans la participation des Collectivités Territoriales.

Cette initiative a pour ambition de marquer notre engagement indéfectible dans la réalisation de l'agenda 2030, inciter nos membres à s'approprier les ODD, développer un plaidoyer efficace pour la mobilisation de ressources suffisantes au profit des Régions et obtenir davantage de soutien de la part de l'Etat. Un autre objectif non moins important est de contribuer à renforcer le leadership des Régions mauritaniennes sur la scène nationale et son rayonnement international.

L'exercice a conduit à analyser l'évolution de la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD et l'état de la stratégie de soutien aux Régions. Il a également consisté à apprécier la participation des Régions dans le processus de la RNV, le cadre institutionnel de la décentralisation dans mise en œuvre des ODD, l'identification des initiatives locales à valoriser ainsi que les recommandations pour réussir l'atteinte des ODD dans les Régions.

Les défis majeurs qui contrarient la localisation des ODD en Mauritanie se résument principalement en un meilleur accès à l'information et une plus grande sensibilisation des Régions en plus du soutien renforcé du Gouvernement en terme d'accompagnement financier et technique ainsi qu'un accroissement de ressources budgétaires à la hauteur des missions conférées par la loi.

Les principales recommandations portent sur :

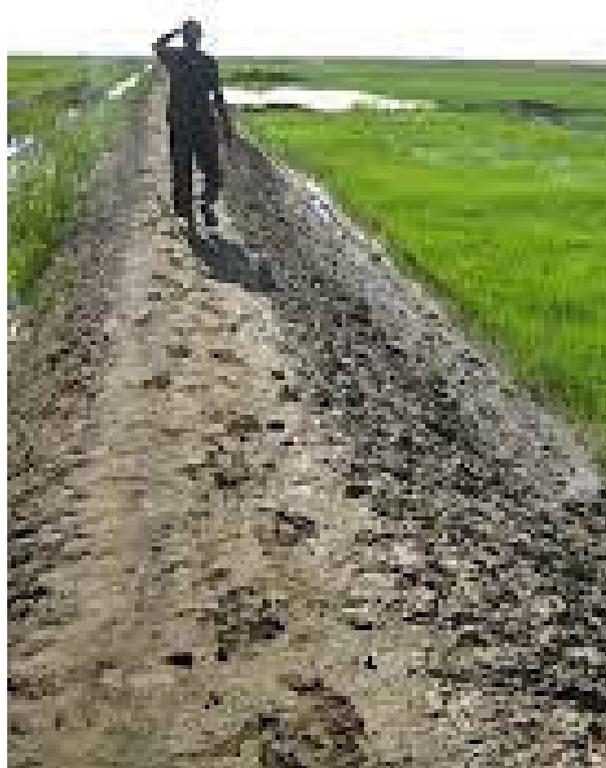
- La création d'une commission thématique ODD auprès de l'AMR.
- Le lancement d'un plaidoyer fort et percutant pour le transfert de ressources budgétaires de l'Etat aux Régions à hauteur de 25% des dépenses de l'Etat comme prévu par la stratégie nationale de décentralisation adoptée par le Gouvernement.
- L'incitation des régions à développer des initiatives innovantes axées sur les ODD et les faire savoir et connaître.
- Le renforcement et l'appropriation des ODD par la formation et la sensibilisation des acteurs régionaux.
- Développement du partenariat et de la coopération décentralisée.
- L'appui et le renforcement du fonctionnement de l'Association Mauritanienne des Régions.

Etablir des modes de consommation et de production durables.

Cet ODD a trait à la réduction du volume des déchets alimentaires au niveau mondial. Au niveau de la Mauritanie, il a été approché en 2019 à travers les pertes de quantités importantes d'une variété de poisson riche en protéine qu'est le mullet. Pendant longtemps, les pêcheurs, après avoir extrait les œufs, jetaient les carcasses de mullets.

Les usines de farines de poisson, ont commencé récemment à utiliser une partie de ces carcasses pour les transformer et les exporter. Cependant, les enquêtes et études réalisées ont montré que ces usines ont modifié la qualité de l'air, avec des effets nocifs sur la santé humaine et sur l'environnement.

Tableau XX : Exportations de poutargues et quantités restantes après extraction des œufs



Année	Exportations poutargues (kg)	Quantités de mullet après extraction œufs (tonnes)
2018	525500	4700
2019	ND	ND
2020	83137	692
2021	165346	1377
2022	541394	4512
2023	571693	4764

Source : MPEM et calcul auteurs

Les quantités de mullet, après extraction des œufs ont pour le moment deux utilisations : les usines de farine de poisson et la consommation humaine. Au cours des dernières années, avec l'accentuation du phénomène de sédentarisation et les besoins alimentaires croissants, les populations ont commencé à consommer le mullet réduisant de manière importante les pertes. Le produit est désormais consommé, en particulier par les familles les plus démunies. Les quantités non consommées sont actuellement faibles et seront marginales à l'orée 2030, selon les

sources du Ministère des Pêches.

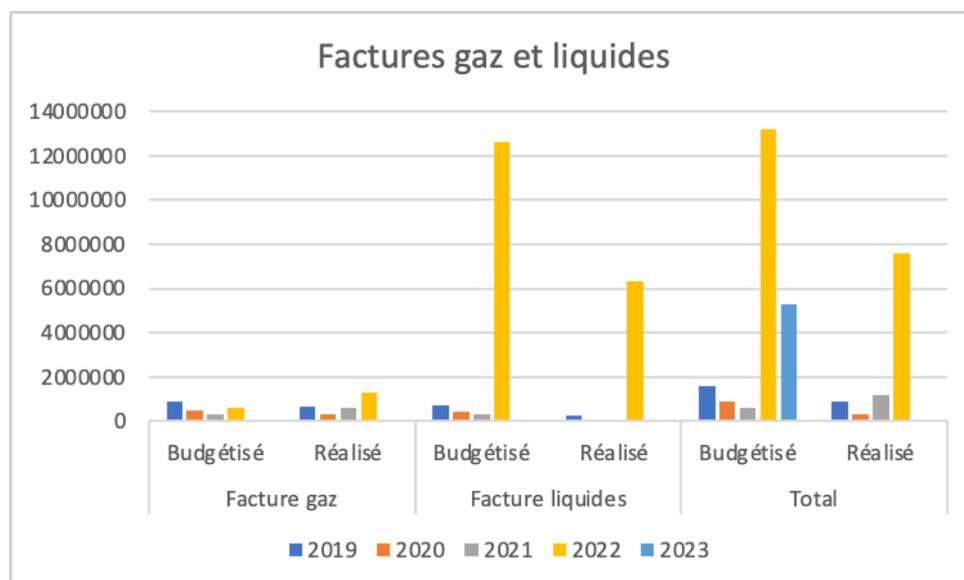
Comme pour la RNV 2019, il est recommandé de favoriser l'émergence d'usines qui utilisent le mullet pour fabriquer des produits comestibles (poissons séchés, conserves, etc...) à bon marché pour améliorer la situation alimentaire dans le pays, en particulier des personnes les plus vulnérables. La seconde recommandation concerne la limitation progressive des usines de farine de poisson, qui sont déconseillées en raison (i) de leur caractère nocif pour la santé

humaine et l'environnement des villes de Nouakchott et Nouadhibou et (ii) de leur effet sur la sécurité alimentaire. A cet égard, il convient d'adopter une approche graduelle permettant une transition devant aboutir à un mode d'exploitation plus respectueux de l'environnement et préservateur d'emplois, car ces usines génèrent 5000 emplois directs et 15 000 indirects environ.

S'agissant de la cible relative aux subventions aux combustibles fossiles, la Mauritanie subventionne essentiellement le gaz butane et les hydrocarbures liquides. La subvention du gaz remonte aux années 1980, avec les sécheresses successives que le pays a connues et la forte sollicitation des maigres ressources boisées. Pour décourager l'utilisation du bois et du charbon de bois, l'Etat avait adopté une politique visant à encourager

l'utilisation de gaz en substitution du charbon de bois. Cette politique, a permis de réduire significativement la consommation du bois et préserver les ressources forestières limitées du pays.

S'agissant des subventions des hydrocarbures liquides, elles sont destinées en particulier à préserver le pouvoir d'achat des citoyens et à stabiliser le prix du transport dans le pays, face aux fluctuations des prix du pétrole et de ses dérivés. Récemment, l'avènement de la pandémie de la COVID-19 a engendré une hausse spectaculaire de la facture énergétique du pays, comme le montrent le graphique suivant - en dépit de la volonté des pouvoirs publics de limiter les subventions. L'augmentation de la facture pétrolière induit de fait une hausse des subventions à ces deux produits.



Source : Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie

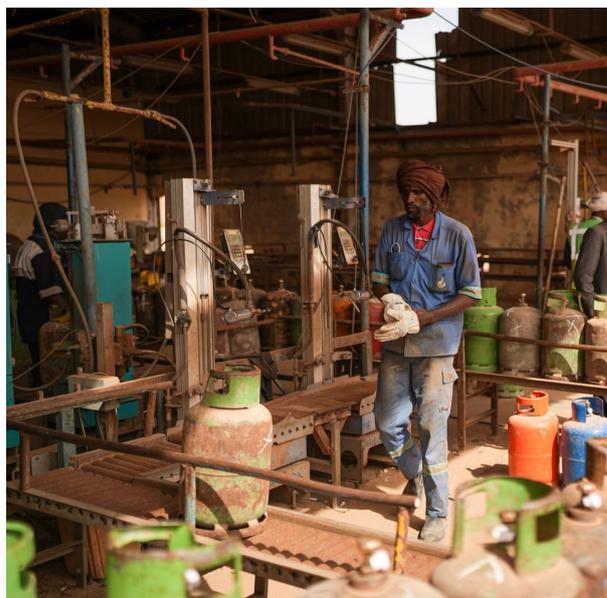
Ce graphique indique que l'année 2020 a constitué un point d'inflexion dans l'évolution de la facture du gaz et surtout des hydrocarbures. L'arrêt quasi-total des activités économiques et portuaires au cours de cette année s'est traduit par une explosion en 2021 et 2022 de la facture du fait de l'augmentation des prix

internationaux, en particulier ceux des transports. En 2021, les effets ont été importants mais dans des proportions plus ou moins supportables pour le budget de l'Etat.

C'est en 2022 que les factures avaient réellement explosé, avec un poids considérable sur le budget de l'Etat, avoisinant 8% de celui-ci.

La production d'énergie éolienne et solaire a certes réduit les effets sur la consommation totale de produits importés, mais dans des proportions limitées.

A partir de 2025, une réforme des prix du carburant est envisagée en vue de supprimer progressivement les subventions. D'ici là, le Ministère en charge de l'énergie suivra de près l'évolution des prix internationaux du pétrole et préparera les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour limiter le coût budgétaire des subventions énergétiques.



Les perspectives pour cet ODD sont encourageantes avec la diversification des sources d'énergie, en utilisant le gaz, ce qui devrait réduire l'impact des importations d'hydrocarbures liquides et solides sur les finances publiques.

Il est donc fortement recommandé de poursuivre les efforts en vue de diversifier les sources d'énergie, en mettant l'accent sur la production nationale de substitution aux sources d'énergie importées. En plus de la réduction de la facture énergétique, une telle politique devra contribuer à l'amélioration du climat des affaires et permettre un meilleur développement du secteur industriel dans le pays.



L'analyse rétrospective montre néanmoins qu'une politique volontariste d'encouragement de la filière hydrogène et l'utilisation du gaz extrait du sous-sol devra permettre au pays de réduire la dépendance aux gaz et aux hydrocarbures liquides notamment pour la production d'électricité.



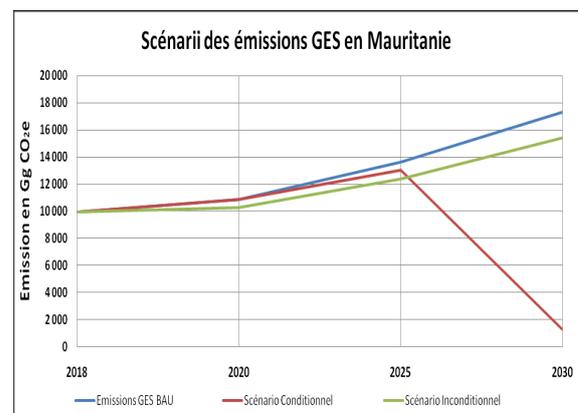
Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



A l'instar des autres pays subsahariens, la Mauritanie est soumise à de sévères contraintes environnementales (réchauffement climatique, désertification, dégradation du couvert végétal, érosion côtière, pollution marine, faible traitement des déchets urbains, etc.). Pour faire face à cette situation préoccupante, le Ministère de l'Environnement s'est doté de divers instruments de mise en œuvre pour une contribution efficace à la lutte contre toutes ses contraintes environnementales.

En conformité avec l'ODD 13, la Mauritanie dispose d'une politique visant à améliorer les capacités du pays à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer sa résilience face aux changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer pour autant la production alimentaire, et ce à travers un Plan d'Action National d'Adaptation et CPDN

Pour apporter une réponse concrète aux préoccupations liées aux changements climatiques, l'Etat Mauritanien, après avoir ratifié la Convention et le Protocole de Kyoto, a mis sur pied un cadre institutionnel de mise en œuvre constitué essentiellement par une autorité compétente (le Ministère de l'Environnement), représentant le gouvernement au niveau de la Conférence des Parties, un point focal assuré par la Direction du climat et de l'économie verte. En 2021 et conformément aux engagements du pays en tant que partie à la convention sur les changements climatiques, la Mauritanie a révisé sa contribution nationale déterminée (CDN) et par la même a revu ses ambitions d'atténuation et d'adaptation à la hausse, tout en les élargissant à 09 secteurs prioritaires. En harmonisant son processus de révision avec celui de la SCAPP et en s'appuyant sur les stratégies et programmes sectoriels du pays, la CDN définit le cadre de la politique climatique du pays à l'horizon 2030.





Des mesures d'atténuation et d'adaptation de la vulnérabilité ont été prises dans le sillage d'une politique nationale des changements climatiques, cadre de référence des différentes interventions. La Mauritanie est pleinement engagée dans la mise en oeuvre de la convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) et de l'Accord de Paris pour contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions globales de Gaz à Effet de Serre en mettant à la disposition de la Communauté mondiale tout le potentiel d'atténuation dont dispose le pays. Ce potentiel est constitué par l'énorme gisement de production d'énergie propre, éolienne et solaire.

Au regard de sa vulnérabilité extrême, la Mauritanie a élargi son ambition d'adaptation pour couvrir les axes suivants : protection et conservation des écosystèmes y compris les zones humides, gestion durable des parcours, conservation de la biodiversité, pêche et aquaculture, habitat et urbanisme, agriculture et sécurité alimentaire y compris l'amélioration génétique, santé, eau, gestion du littoral, prévention des événements climatiques extrêmes, infrastructures et éducation. Cet élargissement est basé sur le programme de préparation à l'accès au Fonds vert pour le climat (Readiness) et des résultats des premières études réalisées dans le

cadre du processus d'élaboration du Programme national d'adaptation (PNA) du pays.

Ainsi, la CDN actualisée de la Mauritanie prévoit une réduction nette des émissions de GES à l'échelle de l'économie de 11% en 2030 par rapport au scénario de référence avec les moyens propres du pays soutenu par un appui international comparable à celui reçu jusqu'à 2020. Avec un appui plus conséquent, la Mauritanie pourrait assurer sa neutralité carbone, allant jusqu'à une réduction de 92% conditionnelle par rapport au BAU¹.

Cependant, il faut noter que pour atteindre les ambitions d'atténuation et mettre en oeuvre les actions d'adaptation du pays, la mise en oeuvre de la CDN 2021-2030 de la Mauritanie nécessite des appuis en termes de renforcement de capacités de tous les acteurs du développement, d'intégration des aspects transversaux (genre, jeunesse, droits humains, emploi et éducation) et l'opérationnalisation d'un système de mesure, vérification et notification pour assurer le suivi et l'évaluation de l'action climatique.

¹ Scénario « cours normal des affaires » pour « Business as usual » en anglais

En 2017, la Mauritanie s'est doté d'une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable à l'horizon 2030), d'une stratégie nationale sur la biodiversité et d'un Plan National d'Actions afin de prendre en compte la nécessaire intégration de l'adaptation aux changements climatiques (considérés comme l'une des principales causes de perte de biodiversité en Mauritanie) dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Sa mise en œuvre permet ainsi de renforcer la résilience des écosystèmes naturels du pays. D'autres stratégies et programmes sont mis en œuvre pour lutter contre la désertification et renforcer la résilience de l'économie du pays. Des programmes sont initiés et dont certains en cours d'exécution

En termes de réponses aux défis prioritaires relatifs aux changements climatiques tels que les inondations, l'érosion côtière, les baisses de productions agricoles consécutives aux variations pluviométriques et la pollution, le pays a pris plusieurs initiatives, parmi lesquelles (i) le programme « Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC phase I & AMCC phase II)»; (ii) Programme «Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie» (P A R S A C C); (iii) Projet Adaptation au changement climatique et Moyens de Subsistance dans Trois Régions Arides (AMSTRA); (iv) Changement climatique, érosion côtière et risques d'inondations à Nouakchott, Mauritanie.



Malgré, les actions entreprises en matière d'intégration dans les différentes stratégies sectorielles de l'environnement, la Mauritanie fait face aux effets des changements climatiques. Aujourd'hui, la forme la plus visible des manifestations des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres en Mauritanie est la pression importante (surexploitation des ressources naturelles) sur un espace restreint, notamment aux abords des points d'eau tels que les cuvettes, les oueds, les Tamourts qui génère un déséquilibre de cet écosystème. Ces pratiques néfastes à l'environnement ont des conséquences sur les parcours et les ressources en eau entraînant une diminution du potentiel de production dans les zones de cultures, une augmentation de la charge animale, une rigidité de la notion de l'espace vital et une multiplication des agglomérations favorisant la réduction de l'espace pastoral, une baisse de la nappe phréatique ou la disparition de sources d'eau.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines



Cet objectif cherche à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, empêcher la pollution marine et accroître les avantages économiques pour les petits États insulaires en développement et les PMA. Cette cible est en phase avec la Stratégie spécifique sur la pêche maritime qui est en vigueur depuis juillet 2020 et il est envisagé de l'élargir aux autres domaines (pêche continentale et pisciculture, etc) de compétence du ministère des pêches. Le Gouvernement mauritanien a doté le pays d'une Lettre de Politique et de Planification (L2P) du secteur des pêches et de l'économie maritime pour les trois prochaines années (période 2022-2024), qui répond mieux aux défis et aux besoins du secteur dans toutes ses composantes, tout en s'appuyant sur les acquis, les premiers enseignements et les orientations de la Stratégie sectorielle 2020-2024.

Ces documents de stratégies mettent l'accent sur la conservation de la biodiversité, la gestion des aires protégées (PNBA, PND, PNA, Baie de l'Etoile), la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Sur le plan juridique, on note l'existence du décret d'application du Code des pêches maritimes de 2015.

La Mauritanie poursuit le programme de gestion de ces zones côtières. Les différentes actions menées sont entre autres : (i) des campagnes d'identification et d'évaluation de la ressource halieutique sont menées régulièrement par l'institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) (ii) la mise en œuvre des plans de gestion des Parc Nationaux (PND, PNBA, Guelb Richatt, et PNA). Ils couvrent la Réserve de Biosphère Transfrontière du delta du fleuve Sénégal, classée depuis 2005 dans le cadre du programme MAB/UNESCO.

Les actions régulières de mise en œuvre sont principalement : (i) la régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes ;(ii) le développement des plans d'aménagement ; (iii) la mise en œuvre des programmes de recherches en appui à la gestion durable ; (iv) les programmes de développement socio-économiques pour renforcer la résilience de la population locale au tour des aires protégées.

La société mauritanienne est en pleine transition d'une société agro-pastorale, nomade vers une société urbaine, dominée par le secteur tertiaire, l'exploitation minière et pétrolière et la pêche maritime avec une transformation industrielle de plus en plus accrue. Cette évolution, concentrée sur le littoral, crée de nouveaux enjeux et engendre de nouveaux risques environnementaux (surexploitation des ressources halieutiques, urbanisation forte, accroissement des déchets solides et liquides, risque d'inondation de Nouakchott et des pollutions par déversements d'hydrocarbures, pollution par les mines, les industries et le trafic, ...). La zone côtière et marine, quant à elle, fait l'objet d'une grande pression anthropique liée à la surpêche et l'installation des infrastructures socio-économiques sur le littoral (ports, hôtels, usines...).

En matière d'amélioration de la prévention et de la gestion des risques des pollutions, les actions ont été réalisées : l'élaboration de normes nationales relatives aux rejets hydriques des industries extractives (secteurs mines et hydrocarbures) ; la conduite d'une campagne de sensibilisation des industriels sur la Loi relative à la pollution de l'air et les valeurs limites d'émission ou de rejet de polluants dans l'air ; l'élaboration d'une feuille de route pour la prévention et la réduction de l'utilisation, des émissions et des rejets de Hg dans le secteur de l'exploitation artisanale de l'or (Art.7 de la Convention de Minamata) ; la mise en place des unités pilotes de traitement de l'or sans utilisation du mercure (alternatives) ; la mise en place d'une Cellule spécialisée chargée de la gestion et du suivi des produits chimiques et déchets dangereux ; la réalisation d'un suivi trimestriel des impacts environnementaux des activités minières et d'orpaillage (Chami et Zouerate).





En matière de protection des villes côtières contre les risques d'inondations, les principales actions de conservation du littoral ont concerné la fixation de dunes du littoral à Nouakchott pour empêcher l'érosion côtière, la lutte contre les plantes envahissantes dans les axes hydrauliques du Parc National du Diawling (PND) et la fixation mécanique et biologique sur le littoral sud (PND, Commune Ndiago).

Sur le plan de la durabilité des ressources et de l'environnement marin, le principe du système de gestion par quotas est adéquat, mais toutes les conditions nécessaires à sa réussite n'ont pas été réunies, en particulier pour le suivi et le contrôle des quotas et la fixation des totaux admissibles des captures (TAC). La gestion durable des ressources marines connaît une évolution favorable dans la mesure où la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable passe 70% en 2015 à 90% en 2018¹.

Des avancées notables ont été enregistrées au niveau des chaînes de valeur, notamment en relation avec une augmentation des capacités de stockage, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration de la qualité sanitaire, etc. En 2020, un programme important de modernisation de la pêche artisanale et côtière a été lancé avec pour but de

développer le capital humain, la mise à niveau des infrastructures et moyens de production ainsi que le développement des chaînes de valeur.

Quant aux progrès enregistrés dans les domaines liés à la gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime, il y a lieu de noter la mise en place de l'Observatoire économique et social des pêches (OESP), la mobilisation de financements conséquents en appui aux projets. De même, il convient de noter la disponibilité des statistiques de pêche et des différents modes d'accès aux ressources halieutiques, nécessaire à la transparence et aux principes de la Fishery Transparency Initiative (FITI). A cela s'ajoutent la prorogation de l'accord de pêche avec l'Union Européenne et celle du protocole avec le Sénégal. En revanche, la coopération régionale notamment sur la gestion des stocks partagés ou d'intérêt commun n'a pas connu d'avancée significative.

Dans le domaine du renforcement des infrastructures, il y a lieu de mentionner la construction des Ports de Tanit et de N'Diago, la réhabilitation du marché de Poisson de Nouakchott pour faire face à la demande de plus en plus importante des débarquements, l'installation de complexes de valorisation et de transformation des produits au Pôle de développement du Pk 28, l'aménagement du Point de Débarquement (PDA) à la frontière sud avec le Sénégal au Sud de N'diago qui sert au débarquement des captures des embarcations pêchant, notamment, dans le cadre de l'accord de pêche avec le Sénégal.

Au regard des défis et contraintes sur le littoral, l'Etat mauritanien poursuit son objectif de restaurer, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience la protection du cordon dunaire du littoral, la lutte contre l'érosion côtière et mise en place d'un système de veille sur les risques d'inondation des villes côtières, la fixation des dunes du cordon dunaire, la colmatage des

brèches, la lutte contre l'érosion côtière, (la régénération des écosystèmes de mangrove au Parc National du Diawling, Ndiago, Nouakchott, Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou), la mise en place d'un système de veille sur les risques d'inondation des villes côtières. Dans ce contexte, le Gouvernement s'efforce d'intégrer les changements climatiques dans toutes les stratégies sectorielles y compris elle du secteur des pêches et de l'économie maritime. Pour ce qui est de l'émission des GES dans le secteur des pêches et de l'économie maritime, le MPEM s'attelle à ce que les outils de production (navires et usines de transformation notamment) et les infrastructures d'appui au développement du secteur respectent les normes environnementales prévues à cet effet et que les choix technologiques s'orientent de plus en plus vers des modes de consommation économe en énergie.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines



L'ODD15 est mis en œuvre à travers la stratégie nationale de développement durable du ministère de l'Environnement. En effet, la politique environnementale s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Il s'agit spécifiquement de réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité à travers la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées, la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

La contribution déterminée au niveau national (CDN) a été élaborée et actualisée en 2021 avec l'appui du PNUD pour prendre en charge les questions de changements climatiques dans un contexte de mise en application de l'Accord de Paris sur le Climat. 09 plans sectoriels de, représentant les secteurs prioritaires de la CDN ont été élaborés. Aussi la 4ème Communication sur le changement climatique est une occasion pour le pays d'honorer ses engagements spécifiques de la conférence des parties de la convention sur les changements climatiques. Pour juguler les menaces qui pèsent sur diversité biologique, la Mauritanie a élaboré une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité.

Au plan juridique et institutionnel, toujours dans une optique de préservation des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, la Mauritanie a signé et ratifié plusieurs conventions internationales et élaboré plusieurs stratégies dont la mise en œuvre contribue à l'atteinte de l'objectif 15 de développement durable.

Il existe également plusieurs codes réglementant pour une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. Il s'agit de :

- La loi-cadre sur l'environnement, N°2000-045 du 26 juillet 2000,
 - L'Ordonnance N° 2007-037 relative au littoral,
 - La Loi N°2007-055 portant Code forestier et son décret d'application,
 - La Loi de 2010-042 portant code de l'hygiène,
 - Loi N° 2004-015 portant Code du Travail
- Le code de l'eau,
 - La Loi 97-006 portant code de la chasse et de la protection de la nature,
 - La Loi N° 99-013 du 23 juin 1999 portant Code Minier,
 - Le Code de l'urbanisme : La loi N°2008 -07 portant Code de l'urbanisme,
 - La loi N° 2000-044 portant code pastoral en Mauritanie,
 - Les décrets 94/2004 et 105/2007 relatifs à l'Etude d'Impact Environnemental (EIE),
 - L'ordonnance N° 83-127 portant réorganisation foncière et domaniale et le décret N° 2000-089 portant réorganisations foncières et domaniales.





Les écosystèmes terrestres en Mauritanie demeurent soumis à de fortes pressions du fait de l'aridité du pays, de la désertification continue, amplifiées par le double effet des changements climatiques et des activités humaines, notamment l'utilisation extensive de l'énergie ligneuse et la surexploitation du couvert végétal aux fins de pâturage.

Les problèmes environnementaux liés à la désertification et la dégradation des sols, la situation des feux de brousse et du charbon de bois, les déchets ainsi que les pollutions multiformes menacent toujours la biodiversité et les écosystèmes. Des facteurs défavorables à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des écosystèmes persistent encore. La menace sur l'environnement exercée à travers les investissements structurants (irrigation, barrages) sans prise en compte des aspects environnementaux (EIE manquantes, incomplètes ou non suivies) ;

ainsi que la surexploitation des ressources naturelles et les modes d'exploitation inadaptes représentent quelques défis particulièrement perceptibles.

Plusieurs initiatives ont été prises pour pallier de telles menaces notamment la mise en œuvre de l'Initiative de reboisement et les programmes de restauration des terres dégradées, la mise en défens, la Régénération Naturelle Assistée (RNA), les campagnes de sensibilisation, de lutte contre les feux de brousse, l'ouverture de parafeux, etc.

ODD 16 : « Gouvernance, paix et sécurité »



Ayant un caractère multidimensionnel, la gouvernance politique est liée à la construction durable de la paix et de la cohésion sociale et pose des questions liées à l'évolution des institutions constitutionnelles et politiques, à la cohésion sociale et l'unité nationale, avec un accent mis plutôt sur les réalisations et les acquis.

Depuis la RNV 2019, le Gouvernement mauritanien a poursuivi la mise en œuvre de la composante « Gouvernance, paix et sécurité » des ODD à travers le Levier 3 du deuxième plan quinquennal de la SCAPP. Intitulé « Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions », ce Levier regroupe trois chantiers prioritaires : « Gouvernance politique, sécurité et décentralisation », « Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique » et « Gouvernance administrative, économique et financière et Capture du dividende démographique ».

Dans le domaine de la consolidation de la paix, l'alternance politique de 2019 a été une opportunité qui a permis d'entreprendre des réformes, visant à apaiser l'espace politique et à instaurer une démocratie inclusive, avec l'adoption de nouveaux textes sur les partis et le dialogue politiques. Ces efforts se sont également traduits par l'ouverture de l'espace politique avec la loi sur les associations, cumulée aux mesures renforçant la redevabilité des partis à travers la loi sur les partis politiques.

Le Gouvernement a affirmé sa volonté d'instaurer une démocratie inclusive. Il a œuvré ainsi à consolider l'état de droit par l'organisation en mai 2023 des élections inclusives municipales, régionales et législatives ayant permis d'accroître la représentativité des femmes. Ainsi 23% des députés au parlement sont des

femmes. Au niveau du Gouvernement, 7 des 28 ministères sont dirigés par des femmes, et 3 des 44 ambassadeurs sont des femmes. Dans l'ensemble, 34,6 % des fonctionnaires travaillant au sein du Gouvernement mauritanien sont des femmes. Toutefois, le gouvernement est engagé à poursuivre les efforts pour améliorer la représentativité des femmes au niveau des conseils régionaux, des mairies et des préfets : Il n'y a qu'une femme présidente de Conseil Régional sur 13 et 2 femmes sur 238 maires ; une femme Gouverneur (Wali) sur 15 ; et 8 femmes Préfets adjointes (Hakem mouçaïd) sur 52.

En matière de consolidation de la cohésion sociale, le Gouvernement a institué en 2019, une journée nationale dédiée à la lutte contre les pratiques discriminatoires. Dans le même élan, l'État a renforcé ses moyens d'intervention pour faire face à la torture et les séquelles des pratiques esclavagistes.

Le Gouvernement renforce la lutte contre les inégalités et l'exclusion grâce notamment aux actions de la Délégation Taazour et au programme Taahoudaty ; à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG) ; et à la mise en œuvre d'une politique de gestion des flux de migrants et de réfugiés dans un contexte difficile. Sur le plan Lutte contre la discrimination et l'esclavage,

outre l'adoption et application d'une Stratégie Nationale de la Justice et de son plan d'actions triennal, le Gouvernement veille au déroulement opérationnel du Plan d'Actions National de lutte contre la Traite des Personnes (PANLTP 2020-2022).

Concernant la décentralisation, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la SCAPP au niveau régional et local grâce aux Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) ; et le renforcement de la dynamique de transferts de compétences aux collectivités territoriales avec une politique active d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la promotion de la sécurité, malgré un contexte géopolitique difficile, lié notamment aux crises politiques dans le Sahel, la Mauritanie a maintenu la stabilité intérieure, s'est préservée de la menace terroriste et a réussi à faire face aux flux migratoires en provenance des différents foyers de tensions aux alentours du pays, au défi du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les résultats obtenus sont le fruit d'un engagement continu à œuvrer pour la cohésion sociale, l'éducation aux droits, en particulier des droits humains, et la promotion d'une politique de bon voisinage en tenant compte des impératifs de sécurité des personnes et de la sûreté nationale..



La Revue Locale Volontaire du Hodh Chargui : des contributions des collectivités territoriales aux ODD et des nouveaux défis nés de l'arrivée massive de réfugiés

Les collectivités territoriales du Hodh Chargui, en dépit de la faiblesse de leurs moyens financiers, contribuent à l'atteinte de onze des 17 ODD.



En matière de lutte contre la pauvreté des actions de distribution d'eau dans les quartiers précaires et de paniers alimentaires sont réalisés annuellement. En matière d'action sociale, d'importants appuis sont apportés aux personnes vulnérables

d'indigents permettant aux pauvres de bénéficier d'une prise en charge gratuite dans les hôpitaux, distribution de kits alimentaires.

Les ONG nationales collaborent les collectivités locales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté (dépistage des personnes nécessitant des opérations ophtalmologiques, distribution d'eau dans les quartiers précaires, sensibilisation sur les dangers du travail des enfants).

La visite de Basskinou a permis d'échanger avec le Préfet, les maires, le HCR, les Agences des Nations Unies et les représentants des réfugiés du camp de Mberra. Jusqu'en août 2023, la situation des réfugiés était stable et la Mauritanie a toujours été citée en modèle. Récemment lors du Sommet Mondial sur les

Réfugiés, les efforts du Gouvernement Mauritanien ont été salués à l'unanimité. Les structures de santé



de Mberra sont parmi les meilleures du pays, grâce à l'engagement de l'Etat, des Agences UN et des réfugiés. Ces derniers contribuent activement aux campagnes de pare-feu et à la lutte contre les feux de brousse. Les femmes, organisées en associations, jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion du camp et organisent des sessions de sensibilisation sur les violences basées sur le genre et le mariage précoce. L'arrivée massive de réfugiés venant du Mali a toutefois

créé une situation difficile et pourrait engendrer des tensions avec les communautés hôtes. Les services

sociaux dans les villages abritant les nouveaux arrivants, qui n'était pas de bonne qualité, ont vu leur fréquentation augmenter substantiellement. Les pâturages et les points d'eau sont surexploités par l'arrivée en grand nombre de bétail appartenant aux réfugiés. Les agences des Nations Unies, sous le leadership du HCR, apportent une contribution à travers des transferts monétaires au bénéfice des réfugiés et des communautés hôtes et des appuis dans le domaine de l'accès à l'eau, aux services sociaux de base (écoles, centres de santé, eau, assainissement, protection). Mais la situation demande des programmes dont l'ampleur est plus importante pour venir en aide aux 100,000 nouveaux arrivants. Pour stabiliser la situation et éviter des tensions voire des conflits, il est important que la communauté internationale apporte son appui financier et technique, à

travers des programmes ciblant à la fois les réfugiés et les communautés hôtes.

Au terme de la RNV 2019, l'accès à la justice des personnes vulnérables et la préservation du droit des prévenus, constituent des étapes importantes dans la construction de l'État de droit. Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de la Justice (2020-2024) avec un plan d'actions triennal (2020-2023) en mettant l'accent sur l'accès à l'assistance juridique ; à l'aide judiciaire et le renforcement ainsi que l'extension du maillage des services l'organisation et gestion du système d'accès à la justice. En 2023, les tribunaux des sept Moughataa (Chami, Bir Mogrein, Moudjeria, Aoujeft, Barke ol, Ould Yenge , Mederdra, Boghe et M'bagne) sont mis en place. Le Gouvernement a également mis en place un fichier national des populations avec application de la technologie biométrique et ambitionne la digitalisation de la chaîne pénale.

Concernant la gouvernance administrative et économique, le Gouvernement a adopté un nouveau cadre normatif et institutionnel de la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il a ainsi adopté la loi n° 2021-024 portant code des marchés publics et mis en place une nouvelle stratégie nationale pour lutter contre la corruption 2023-2030. Il a institué également un comité technique chargé de l'élaboration des textes juridiques relatifs à la création d'une agence nationale contre la corruption. Il a adopté un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et créé l'Unité Mauritanienne d'Enquêtes Financières.

Concernant la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), le Gouvernement a adopté la loi 2019-017 relative à la lutte contre le BC/FT, promulgué le décret 2019-198 portant création et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre le BC/FT. Le Gouvernement a aussi adopté le décret 2019-199 portant création et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre le Terrorisme.

En dépit des efforts du Gouvernement, l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) qui évalue les performances de 54 pays africains au cours d'une décennie classe la Mauritanie au 41ème rang avec un score de 41.3/100 soit un degré de changement positif de +2.2 durant la période 2012-2021¹.

Les contraintes et les insuffisances relevées sont à la fois liées à la dimension opérationnelle portant sur la consolidation de la dynamique de pacification de l'espace public et la maturation du processus de la décentralisation, la promotion de la femme et sa participation, au rythme des progrès pour atteindre la cible liée à l'accès à la justice. D'autres défis et risques tiennent, pour l'essentiel, à l'insuffisance des ressources financières dans un contexte marqué par une forte attente sociale en matière de gouvernance, de paix et de sécurité.



¹ MO Ibrahim Foundation. – 2022 Ibrahim Index of African Governance (Index Report).

En matière de détention, le taux des prévenus est élevé dans la plupart des établissements pénitentiaires, notamment à Nouakchott. La lenteur dans les jugements et les longues détentions préventives en sont les causes. L'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Justice devrait être accélérée avec des actions quantitatives et qualitatives susceptibles de désengorger les juridictions, réduire les détentions provisoires prolongées et injustifiées.

A la suite de l'adoption des nouveaux textes et de la création des nouveaux organes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, plusieurs phases d'exécution ne sont pas encore pleinement mises en œuvre. Il reste crucial que les autorités nationales au plus haut niveau et les entités concernées du secteur privé se mobilisent pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'actions issu de l'évaluation nationale des risques pour remédier aux insuffisances constatées au niveau de l'application de la réglementation en matière de LBC/FT.

En outre, une des contraintes est liée à la disponibilité des données et à leur actualisation. En dépit des RAMO déjà produits et publiés, les données effectives, concrètes et désagrégées concernant les différentes interventions du Pilier Paix ne sont pas toujours disponibles. Ainsi, dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la paix civile, la mesurabilité des indicateurs de progrès (lutte contre l'exclusion et la discrimination, lutte contre la discrimination), reste limitée tant que des données statistiques sûres ne corroborent pas les actions qualitatives telles que l'adoption de textes, la création d'institutions publiques ou citoyennes.

Par ailleurs, les forces de sécurité pourraient être des vecteurs d'insécurité lorsqu'elles ne sont pas outillées en matière de droits humains et en approche sensible au genre. Il convient de trouver un mécanisme de suivi adapté, des modalités d'application des textes en matière de prévention de la torture, de lutte contre la discrimination.



ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Les réalisations et avancées dans le domaine des ODD ont été enregistrées grâce à une action continue du Gouvernement et de l'appui de ses partenaires au développement.

En 2022 et malgré une conjoncture économique internationale difficile, la croissance du PIB a été de 6,4%, soit la plus forte hausse depuis 2006. Cette performance, supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient, résulte principalement de l'essor de l'activité dans les secteurs secondaire et primaire.

En 2021 et 2022, la politique budgétaire a continué à être expansionniste pour limiter l'impact de la crise sanitaire de Covid-19, de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires de base sur les groupes vulnérables et favoriser la relance de l'activité économique à travers l'accélération de la mise en œuvre du ProPEP et l'accroissement des investissements publics.

Les recettes budgétaires totales ont connu une progression de 20,6% et 12,5% respectivement en 2021 et 2022, alors que les dépenses budgétaires totales ont augmenté de 21,4% et de 46,6%.

Au total, l'exécution budgétaire a donné lieu à un excédent de 7,8 Milliards (Mrd) MRU ou 2,2% du PIB en 2021 puis un déficit en 2023 de 14,8 Mrd MRU ou 3,7% du PIB, du fait de l'augmentation substantielle des charges courantes liées aux mesures vigoureuses de maintien des prix de l'énergie et aux transferts directs d'argent en faveur des populations les plus vulnérables.

En pourcentage du PIB, l'encours de la dette extérieure est tombé à 41,9% en 2022 contre 44,5% en 2021 et 50,4% en 2020.

Grâce aux accords de restructuration de la dette conclus avec le Koweït, la Chine et l'Arabie saoudite en 2021 et 2022, le risque de surendettement de la Mauritanie est passé du niveau élevé au niveau modéré, selon l'Analyse de Viabilité de la dette (AVD) de janvier 2023.¹

Le ratio de la dette publique totale par rapport au PIB a diminué de 49,1 % en 2021 à 48,4 % en 2022, grâce à un PIB nominal élevé. La majeure partie de la dette publique de la Mauritanie est assortie de conditions concessionnelles et les paiements d'intérêts sur la dette publique restent donc gérables.

¹ Sixième édition du Rapport sur la Situation économique de la Mauritanie – Banque Mondiale

S'agissant du développement des technologies numériques, les actions principales réalisées ont porté sur :

1) la modernisation de l'administration, à travers, entre autres la mise en place d'un système de digitalisation des services publics et la mise à niveau et l'extension du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique (RIAD) à Nouakchott ;

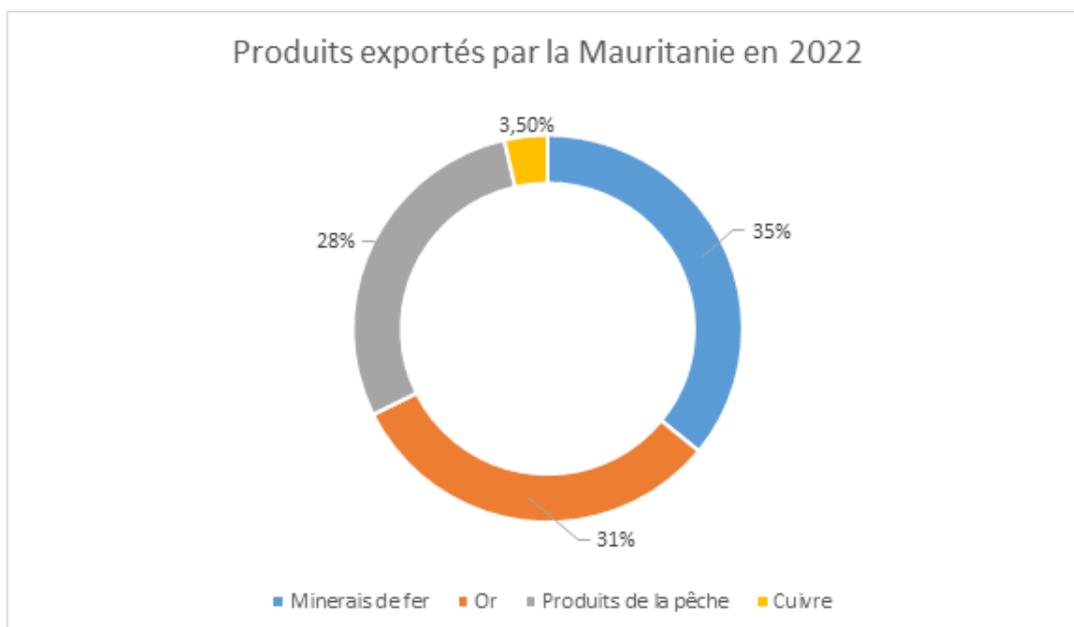
2) la création d'un Haut Conseil du Numérique (HCN) et de l'Autorité de protection des données à caractère personnel, l'élaboration de l'Agenda de transformation numérique pour la période 2022-2025 et le lancement de la plateforme de paiements mobiles Barid CASH de MAURIPOST ;

3) le lancement de plusieurs projets dont le Projet Régional d'intégration Numérique en Afrique de l'Ouest - WARDIP, le projet E-identité, la construction d'un Datacenter National Tier-3 à Nouakchott « Nouakchott Data Hub », la mise en place d'un « New Deal Mobile » avec les opérateurs télécoms et la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des formalités administratives. Le taux d'abonnements téléphone mobile en 2019 est de 104 abonnements pour 100 habitants²

En matière d'échanges commerciaux, une augmentation sensible a été enregistrée en 2021 et 2022. Ainsi, la progression annuelle des importations en valeur relative a été de 18,4% en 2021 puis 39,5% en 2022, alors que celle des exportations a été respectivement de 7,2% (hausse des exportations de minerai de fer à la faveur de l'envolée des cours, compensant largement la forte baisse des exportations de l'or suite à l'incendie de l'usine de production) et 32,2% (accroissement des exportations de l'or et, dans une moindre mesure, des produits de la pêche).

La Chine demeure le principal client du pays, avec 806 M EUR d'exportations mauritaniennes. La Chine est suivie par le Canada (18%) (637 MEUR), et l'Espagne (11%) (388 MEUR).

Figure XX : Produits exportés par la Mauritanie



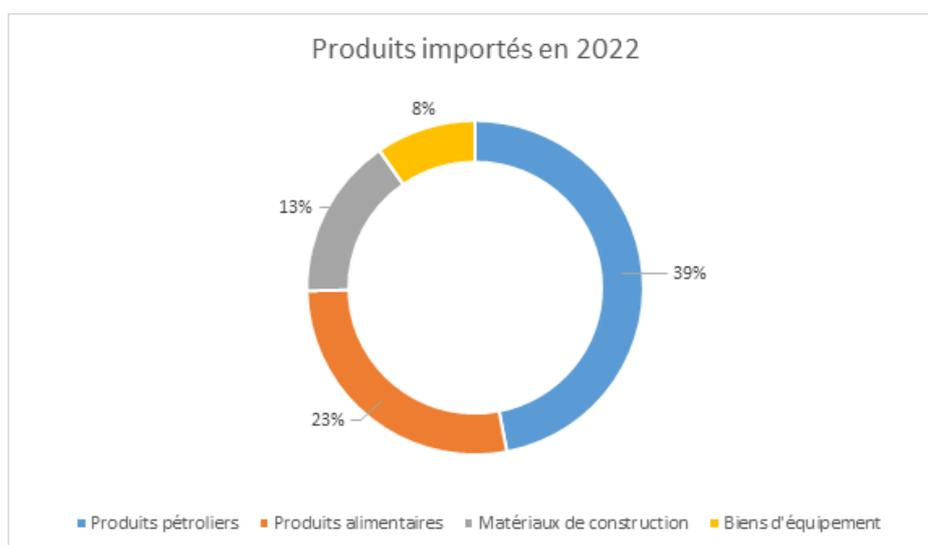
² Banque mondiale. 2022. données Mauritanie donnees.banquemondiale.org/pays/Mauritanie (page web consultée le 25 août 2022)

Le premier poste d'importation reste les produits pétroliers (39% des importations totales) (fuel et gasoil), devant les produits alimentaires (23%) (huiles, graisses, sucre et blé), les matériaux de construction (13%) (produits à base de fer transformé) et les biens d'équipement (8%).

En 2022, les Emirats arabes unis sont le premier fournisseur du pays (18% des importations totales), l'Espagne et le Japon étant respectivement les deuxième et troisième fournisseurs du pays (16% et 7%).

Concernant l'impact de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement du pays en céréales, nous pouvons noter qu'en 2022, les principaux fournisseurs de blé étaient l'Argentine (53%) et la France (21%).

Graphique XX : Produits importés



Au chapitre de la production des données, les principales réalisations dans le domaine des statistiques ont consisté à :

- Adopter la Stratégie nationale décennale de développement de la statistique (SNDDS) 2021-2030 et la mise en œuvre progressive de son plan d'action 2021-2025, notamment à travers la transformation de l'Office National de la Statistique (ONS) en une nouvelle Agence de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE).
- Réviser des règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil national de la statistique (CNS) et amélioration de qualités/disponibilité de ressources humaines grâce à l'appui à la formation initiale en statistiques dispensée à l'Institut Supérieur des Métiers de la

Statistique (ISMS) de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de Nouakchott.

- Réaliser le recensement de la population et de l'habitat en 2023 et des enquêtes d'envergure (EPCV, EDSM, SMART).
- Moderniser le dispositif de suivi des prix.
- Opérationnaliser l'enquête infra-annuelle sur les statistiques d'emploi et le marché de travail et d'un dispositif de production et de diffusion des comptes trimestriels.
- Elaborer un indice national sur la pauvreté multidimensionnelle avec l'appui de l'Université d'Oxford et l'appropriation et la mise à jour du portail OPEN DATA qui regroupe tous les indicateurs relatifs à la Mauritanie.

Le suivi d'exécution des projets et programmes est assuré par plusieurs entités. Il s'agit de : (i) La cellule de suivi de l'exécution des priorités stratégiques (CSEPS) au niveau de la Présidence de la République qui assure le suivi de l'exécution du programme présidentiel, (ii) La Direction Générale de la Coordination de l'Action Gouvernementale au niveau de la Primature qui assure le suivi de l'action gouvernementale, (iii) La Direction Générale des financements et de la Coopération Économique (DGFCE) du Ministère en charge de l'Économie qui assure le suivi du portefeuille des projets et

(iv) La Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement (DGSPD) du Ministère en charge de l'Économie qui assure le suivi des réalisations de la SCAPP.



Moyens de mise en œuvre

L'atteinte des ODD et la mise en œuvre de la SCAPP nécessitent des moyens importants dont une partie non négligeable n'est pas disponible.

Les besoins de financement additionnel pour atteindre les ODD à l'horizon 2030 ont été estimés annuellement à 20% du PIB. Dès lors, en plus de l'aide publique au développement, les partenariats avec le secteur privé devraient être favorisés et développés¹. Le second plan d'actions de la SCAPP comprend des projets structurants en Partenariat Public Privé (PPP).

La pression fiscale moyenne 2020-2022 est de 12,8%, ce qui représente constitue un taux faible par rapport aux pays de la sous-région. Elle a encore diminué de 0,6 points en 2023. Néanmoins, en 2024, les recettes fiscales prévues (plus de 66 milliards MRU) sont en hausse de 12,3% par rapport à 2023. Cette hausse est due à une augmentation de 15% des taxes sur les biens et services et de 14% des impôts sur les bénéfices et profits. Cette amélioration des ressources internes est alignée avec les préconisations de l'ODD 17 qui vise le renforcement des systèmes fiscaux et la mobilisation de plus de ressources internes en faveur du développement.

L'Aide Publique au Développement, qui s'est rétractée ces dernières années, mérite toutefois d'être revitalisée pour une contribution plus grande et plus effective dans les efforts que mène le Gouvernement pour atteindre les ODD.

Conclusions et recommandations

Malgré une crise climatique accentuée et contexte géopolitique et sanitaire défavorable, le pays a fait montre de résilience et de capacité d'adaptation. Dans ce contexte particulier, le Gouvernement s'est fortement engagé pour maintenir une évolution positive vers l'atteinte des objectifs de développement durable. Des progrès ont ainsi été enregistrés dans certaines cibles mais la progression a été plus difficile dans d'autres. Les conclusions qui se dégagent de ce constat permettent de préciser les tendances des différents ODD tout en identifiant les pistes d'accélération.

¹ Rapport d'évaluation du financement Privé du Développement Durable en Mauritanie : DPBMT (2023-2025)

ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Les efforts entrepris dans le domaine de la protection sociale ont permis de couvrir une part importante de la population cible, ce qui laisse penser que la cible 1.3 a de fortes chances d'être atteinte d'ici 2030. Pour autant, l'atteinte de l'objectif d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici 2030 est difficile. Le pays devra continuer ses efforts en matière de réduction de la pauvreté. Les politiques de ciblage doivent être évaluées pour en tirer les enseignements permettant de recentrer les programmes de réduction de la pauvreté en agissant sur les déterminants réels.

Les efforts considérables entrepris en matière de protection sociale doivent être poursuivis en augmentant les financements, en élargissant la couverture et en œuvrant pour une meilleure efficacité des investissements. L'élimination de la pauvreté nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs compte tenu de son caractère multidimensionnel. Dès lors, les zones pauvres et les couches vulnérables doivent être au centre des politiques sectorielles. Les mesures prises dans le cadre des autres ODD devront contribuer à la réduction de la pauvreté, notamment l'accès à l'éducation, l'assurance maladie ainsi que le développement des secteurs productifs inclusifs.



ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

L'élimination de la faim est un objectif dont l'atteinte d'ici 2030 reste possible si des mesures supplémentaires sont prises pour renforcer la résilience des populations vulnérables assujetties à des aléas qui amplifient leur insécurité alimentaire, retenir les populations dans leur terroir et protéger leurs ressources. La protection et la gestion durable des ressources naturelles doit être appréhendée selon une approche orientée vers une modernisation des systèmes d'exploitation, une valorisation des produits locaux et une mise en place d'infrastructures de base au niveau des zones agricoles. Les enseignements tirés des projets en cours qui interviennent sur les filières inclusives, la promotion des cultures irriguées et derrière barrages, le développement des cultures traditionnelles et la phoeniciculture, peuvent servir pour orienter les interventions en matière de sécurité alimentaire.

L'amélioration de la nutrition des enfants semble être difficile dans les conditions actuelles caractérisées par des crises alimentaires répétitives, des comportements sociaux inadéquats et une vulnérabilité persistante. La tendance des indicateurs montre une baisse du retard de croissance (de 28% en 2015 à 25% en 2022) et une baisse relative de l'émaciation (de 14,8% en 2015 à 13,5% en 2022). Malgré les problèmes structurels qui exacerbent la malnutrition, celle-ci peut être graduellement éliminée.

Dans ce cadre, la Mauritanie a identifié un certain nombre de domaines sur lesquels il faut agir :

- Mettre en œuvre de façon effective la feuille de route pour le développement de la nutrition présentée au sommet N4G de Tokyo en 2021 et de la Feuille de route pour le développement d'un système alimentaire inclusif et durable présentée au Sommet de New York en 2021
- Identifier conjointement, les GAPs financiers et Techniques, les goulots d'étranglement, les défis et perspectives en matière de coordination multisectorielle et de développement de la nutrition sur la base des priorités de développement du pays

ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous

Des progrès importants ont été enregistrés au niveau du secteur de la santé d'une façon globale permettant d'espérer une évolution positive de l'accès à des services de santé de qualité et à cout abordable. Il reste cependant du chemin à parcourir pour un certain nombre de cibles.

La mortalité maternelle reste élevée et le rythme de décroissance actuel ne permettra pas d'atteindre l'objectif escompté à l'horizon 2030. Néanmoins, les efforts en cours pourront contribuer à l'atteinte d'un niveau de mortalité acceptable. La création d'unités mobiles de santé, la gratuité du forfait obstétrical, l'assurance maladie gratuite pour les populations en extrême pauvreté et l'accès aux médicaments sont des mesures qui doivent être maintenues et renforcées pour assurer une meilleure accessibilité des femmes aux soins de santé et réduire le taux élevé de mortalité maternelle.



L'atteinte de la cible en matière de mortalité néonatale et infanto-juvénile est bien possible à condition que le rythme observé depuis 2020 se maintienne. Pour ce faire, les mesures d'accessibilités citées plus haut doivent se poursuivre en plus d'une plus grande efficacité des programmes de santé et de nutrition en cours.

Les efforts consentis pour mettre fin à l'épidémie de VIH-SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales sont de nature à réduire sensiblement la prévalence de ces maladies sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030. Ceci étant, ces efforts doivent se poursuivre et s'intensifier notamment la prise en charge gratuite des patients atteints du VIH, de l'hépatite B, la lèpre et la tuberculose, la distribution des moustiquaires imprégnées, la promotion des comportements sains et de l'hygiène, et la prévention des maladies avec un accent particulier sur la sécurité en milieu de travail à travers la gestion efficace des déchets biomédicaux et la promotion des règles d'hygiène en milieu de soins et des pratiques familiales essentielles au niveau communautaire. Devant l'ampleur et la complexité du profil épidémiologique, le défi sera d'amener les populations à adopter des comportements favorables à la santé ou qui les poussent à une utilisation efficace des services de santé offerts.

Le faible taux de prévalence de la contraception moderne observé durant les dix dernières années indique que l'atteinte des objectifs de la cible 3.7 est peu probable. L'analyse a fait ressortir un certain nombre de contraintes sociales et d'accessibilité sur lesquelles il faut impérativement agir pour améliorer les performances du pays dans ce domaine. L'accès aux services de la santé reproductive doit être élargi à l'ensemble du pays tandis que la sensibilisation des populations à travers les organisations locales doit s'intensifier. La contribution du Programme SWEED dans ce domaine est cruciale compte tenu des moyens dont il dispose et les résultats positifs enregistrés dans ce domaine.

Concernant la couverture sanitaire, le taux de la population disposant d'une assurance maladie reste relativement faible. Sur ce plan, le pays est loin d'atteindre les objectifs de l'agenda 2030. Il faut cependant souligner les importants efforts entrepris depuis 2019 en matière de protection sociale ayant permis aux populations vulnérables de bénéficier gratuitement d'une couverture sanitaire, en plus de la création d'une caisse nationale de solidarité santé pour couvrir les employés du secteur informel, qui constitue plus de 80% de la population active. Ces mesures qui doivent se renforcer et s'accélérer permettront au pays d'améliorer la couverture sanitaire des populations.

ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Gouvernement a engagé une série de réformes visant à accélérer l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030 en matière d'éducation. Ces réformes récentes n'ont pas encore eu d'effets sur les outputs du système éducatifs malgré l'augmentation substantielle du budget du secteur. Le secteur de l'éducation a reçu, en 2022, une allocation budgétaire de 19 milliards de MRU (550 millions de dollars US) correspondant à 5% du PIB, contre 14,87 milliards de MRU (410 millions de dollars US) en 2021, soit 4,2% du PIB. Les indicateurs sont globalement faibles avec des taux d'enfants hors écoles assez élevés et des faibles performances en matière d'apprentissage.

Selon l'analyse prospective, le pays pourrait attendre d'ici 2030 un taux d'achèvement du primaire de 100%. Ceci reste tributaire d'une amélioration de l'offre scolaire, en agissant sur les conditions de scolarisation tout en s'inscrivant dans une vision globale permettant de mettre en lien les déterminants qui influent sur cette offre. L'adoption d'une carte scolaire est primordiale pour réduire le nombre d'écoles incomplètes. Dans le même sens, il convient de mettre aux normes les infrastructures et assurer la disponibilité des intrants pédagogiques. La décentralisation de la gestion du personnel est plus que nécessaire pour limiter l'absentéisme des enseignants et responsabiliser davantage les acteurs locaux.

La question de la qualité de l'enseignement semble suivre une trajectoire constate ce qui suppose dans les conditions actuelles, la difficulté d'atteindre les objectifs dans ce domaine. Dès lors, il urge pour inverser cette tendance de mettre en œuvre la politique enseignante qui devrait permettre de s'attaquer à la baisse du niveau du personnel enseignant et aux conditions difficiles de travail des enseignants, d'améliorer la rétention et d'adopter une politique de gestion des ressources humaines plus efficace. La formation continue doit être instituée selon une démarche permettant sur le moyen terme de renforcer les capacités de l'ensemble du personnel enseignant. La réflexion, en cours au niveau du Ministère de l'Education Nationale pour la création d'une agence nationale de formation continue en langues d'enseignement, doit être soutenue pour aboutir à la mise en place de cette structure.

L'offre au niveau de l'enseignement supérieur doit être renforcée pour espérer améliorer le taux de scolarisation durant les prochaines années. Ceci suppose des réformes profondes ainsi que des moyens supplémentaires à allouer à l'enseignement supérieur, en plus d'une diversification des filières tout en les adoptant aux besoins du marché.

La formation technique et professionnelle doit être au cœur des nouvelles orientations compte tenu du nombre important d'enfants (6-17 ans) qui ne sont ni à l'école ni en emploi et du besoin croissant en matière de professionnels pour les secteurs économiques

porteurs (bâtiment, pêche, mines, industries et énergies). Les capacités d'accueil des établissements existants doivent être renforcées, les méthodes d'enseignement adaptées et les ressources humaines compétentes mobilisées.

La lutte contre l'analphabétisme se doit d'être renforcée et une politique nationale élaborée pour garantir l'atteinte des objectifs de l'ODD4/CESA dans ce domaine, étant entendu que le rythme d'évolution des indicateurs montre que la cible escomptée ne sera pas atteinte en 2030.

ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Grâce aux réformes entreprises par le Gouvernement, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de participation politique de la femme et à l'accès aux postes de décision au niveau de l'administration publique.

Les taux de prévalence des mariages précoces et des mutilations génitales restent élevés, en raison des normes sociales. L'évolution depuis la RNV de 2019, indique qu'il est peu probable que le pays soit au rendez-vous à l'horizon 2030. Pour autant, il existe des espaces de dialogue impliquant les leaders religieux et communautaires en vue de faire évoluer favorablement les mentalités. A cet effet, les programmes en cours doivent être renforcés et élargis.



ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

En dépit des investissements importants réalisés en matière d'hydraulique, ayant permis de rehausser significativement d'accès à l'eau potable, l'offre reste insuffisante. Pour accélérer l'atteinte de l'ODD6, des efforts doivent être entrepris en vue de maîtriser et d'exploiter durablement les ressources en eau, notamment, les eaux de surface.

En matière d'assainissement, des efforts ont été entrepris au niveau des principaux centres urbains. Au niveau rural, grâce à la mise en place de l'approche de l'assainissement total piloté par les communautés, des résultats importants ont été enregistrés. Néanmoins, la cible de l'ODD6 relative ne sera probablement pas atteinte en 2030. Les recommandations suivantes permettront d'améliorer l'accès à l'assainissement : i) accroître les investissements dans le secteur, ii) améliorer le cadre politique et réglementaire à travers l'élaboration d'un code de l'assainissement et de le diffuser au niveau des services déconcentrés et iii) améliorer la coordination intersectorielle.



ODD7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

D'importants programmes d'électrification en milieu urbain et rural sont mis en œuvre depuis 2019 qui visent une transformation radicale des systèmes de production vers une énergie propre et un accès universel. Au regard de ces programmes et le taux actuel du renouvelable dans le mix énergétique (42%), la cible 7.2 (énergie renouvelable) sera probablement atteinte. En revanche, la cible 7.1 (accès de tous à l'énergie) ne sera pas totalement atteinte.

Les orientations dans ce domaine doivent porter sur des mesures qui permettront d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre énergétique, de valoriser le potentiel

en énergie renouvelable, de développer les activités économiques et de réduire les coûts d'accès pour les populations vulnérables. Au niveau des zones rurales, la promotion de l'énergie solaire constitue une solution appropriée pour les villages d'une certaine taille. La fourniture de l'électricité par les délégataires de service est une expérience qui doit être évaluée et recadrée pour améliorer la qualité du service. Au niveau des zones urbaines, la distribution de l'électricité doit se faire suivant des normes permettant d'assurer l'accès de qualité à tous les utilisateurs tout en tenant compte de l'évolution urbaine

ODD8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Les perspectives de développement de l'emploi sont prometteuses. L'exploitation du gaz, la croissance et la diversification de l'économie ainsi que le développement d'une stratégie industrielle, devront contribuer à créer les conditions d'une amélioration significative de l'emploi et du travail décent.

Pour tirer profit de ces opportunités, il conviendra d'engager des réformes visant à assurer l'adéquation formation-emploi, en rapport avec les besoins du marché national, mettre en place un système d'information permettant d'obtenir en temps réel les informations sur l'offre et la demande d'emploi et encourager la création d'unités industrielles capables d'absorber la main-d'œuvre nationale.



ODD9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les normes de qualité et de conformité en cours d'élaboration, la mise en œuvre de la stratégie industrielle, l'exécution de programmes d'infrastructures structurantes et la refonte des cadres juridiques et institutionnels, devront contribuer à amorcer une nouvelle dynamique dans les secteurs des infrastructures et de l'industrie.

ODD10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les résultats des enquêtes récentes ont montré que l'inégalité a baissé au cours des dernières années. Les programmes de protection sociale mis en œuvre depuis 2019 ont permis à des milliers de ménages d'améliorer leurs conditions économiques et sociales.

Il est préconisé de promouvoir la qualité de l'éducation et de la formation, l'amélioration des conditions de travail, une croissance inclusive et redistributive et la promotion de l'égalité de genre.

ODD11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

Le développement en cours d'un schéma national d'aménagement du territoire, et le renforcement des compétences et des capacités des acteurs et la mise en œuvre des programmes de mobilité urbaine, d'habitat social et l'accès à la propriété foncière ainsi que l'aménagement d'espaces publics culturels et de loisir, sont autant d'actions de nature à transformer le paysage urbain.

Pour accélérer cette transformation, il importe de mobiliser davantage de financement, de renforcer le cadre juridique et d'étudier la possibilité d'appliquer progressivement le principe de subsidiarité.

ODD12. Établir des modes de consommation et de production durables

Le Gouvernement est déterminé à diversifier les sources d'énergie, tout en favorisant une augmentation progressive de la part du renouvelable dans le mix énergétique.

En plus de la réduction de la facture énergétique, une telle politique devra améliorer l'attractivité du pays et permettre un meilleur développement du secteur industriel.

ODD13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

La gestion durable des ressources naturelles a continué à faire l'objet d'une attention particulière, à travers une série de réformes et de programmes dans le cadre d'une approche holistique impliquant les communautés et prenant en compte les engagements internationaux du pays.

La prise en compte de la dimension environnementale et sociale dans les projets de développement doit être systématique. Par ailleurs, les capacités humaines, techniques, et financières pour la gestion de l'ensemble de ces problématiques ne sont pas encore assez développées.

La récurrence des crises qui ont tendance à s'installer durablement nécessite l'adoption systématique de l'approche nexus humanitaire-développement dans les politiques publiques.

ODD14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines

Conscients des menaces qui pèsent sur les zones côtières, les pouvoirs publics ont mis en place une réforme d'ensemble visant la préservation et la protection des ressources maritimes et lutte contre les effets des changements climatiques.

Au regard de l'ampleur des risques induits par le changement climatique et l'action de l'homme, il y a lieu de prendre des mesures énergiques de prévention et de lutte contre toutes les formes de pollution, la surexploitation des ressources maritimes et la dégradation des écosystèmes.

ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

Le renforcement de la résilience des écosystèmes et la conservation de la biodiversité ont constitué des piliers de la politique environnementale du pays. Les programmes mis en œuvre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants dans le domaine de l'aménagement des écosystèmes terrestres.

Pour atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes terrestres, il convient de favoriser plus d'efficacité et de synergie entre les programmes existants, tout en mobilisant des financements additionnels requis pour l'atteinte de cet ODD.

ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

L'avènement d'un climat politique apaisé dans un contexte national, marqué par la stabilité, la sécurité, la cohésion sociale, et les avancées en matière la liberté d'expression et d'association illustre la volonté politique du Président de la République à renforcer l'Etat de droit.

Pour consolider les acquis et faciliter l'atteinte de cet ODD, il importe de renforcer l'effectivité de l'arsenal juridique, d'élargir les programmes en cours et de doter les institutions de moyens nécessaires pour les rendre plus efficaces.

ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Grâce à sa politique de coopération constructive, le pays a développé des partenariats mutuellement bénéfiques, à l'échelle bi et multilatérale. Fort de la confiance de ses partenaires au développement, il a pu mobiliser d'importantes ressources pour contribuer au financement de son développement.

Néanmoins, les besoins de financement restent importants afin d'accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

Encadré XX : Accélération des ODD en Mauritanie

Dans le cadre de la préparation du Sommet sur les ODD en 2023, la Mauritanie a organisé de larges consultations ainsi qu'un dialogue de haut niveau pour identifier les leviers stratégiques de l'accélération des ODD. En s'appuyant sur les conclusions de ce processus, le pays a adopté un paquet intégré d'investissements prioritaires autour des quatre domaines suivants permettant de produire des impacts significatifs et durables à moyen et long terme :

- **Renforcement des investissements sociaux** : l'augmentation de la prise en charge des ratios nutritifs notamment des enfants et des femmes; le relèvement significatif de l'allocation du budget public à la santé; l'augmentation des transferts sociaux aux ménages vulnérables en ciblant également le renforcement des actifs et de la qualification des plus vulnérables et l'insertion dans l'emploi décent; l'accroissement des investissements dans l'eau potable et l'assainissement.
- **L'amélioration de la gouvernance** : se focaliser sur les réformes appropriées et la création de cadre politique et réglementaire qui renforcent la transparence, la redevabilité, l'inclusion et la participation et le sens de l'intérêt général.
- **L'investissement dans la durabilité environnementale** : saisir les opportunités de l'économie verte en investissant notamment dans les énergies renouvelables et en stimulant des sources de production d'énergie plus propres et plus durables ; Les actions d'atténuation et d'adaptation prévues dans la contribution déterminée seront également prioritaires pour accélérer l'atteinte des ODDs.
- **L'investissement dans la transition numérique** : mise en place d'un hub d'innovation pour soutenir l'accélération des changements transformationnels. Pour capter plus amplement les bénéfices de la transition numérique, augmenter significativement le budget de l'éducation tout en promouvant les réformes nécessaires pour renforcer le capital au niveau général et en matière de science et technologie en particulier. L'accroissement des investissements pour la recherche-développement, les infrastructures et l'extension de l'internet.

Les analyses d'impact et scénarios futurs réalisés en matière d'accélération des ODDs basées sur ces accélérateurs en utilisant la plateforme « SDG Push » développée par le PNUD indiquent que ces investissements combinés pourraient aider 20 000 (dont 10 000 femmes) et 60 000 (dont 20 000 femmes) extrêmes pauvres supplémentaires à sortir durablement de la pauvreté en 2027 et 2030. Ces investissements permettront d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle de 130 000 personnes additionnelles (dont 57 000 enfants de moins de 5 ans) à l'horizon 2030 (baisse de 8 points du taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans et 11 points de la malnutrition aigüe globale). La mortalité infantile sera réduite de 13 points à l'horizon 2030 et celle néonatale de 10 points. Le taux d'achèvement du primaire sera amélioré de 12 points à l'horizon 2030 et celui du premier cycle du secondaire de 17 points. L'accès à l'eau potable sera augmenté de 10 points à l'horizon 2030 et l'accès à l'assainissement de 22 points.

Le présent rapport de la RNV 2024 a montré que des avancées notoires ont été réalisées sur la voie de l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Cependant, certains ODD risquent de ne pas être atteints si des efforts soutenus ne sont déployés en matière de financement et de mise en œuvre.

A cet égard, le Gouvernement ne ménagera aucun effort sur ses propres moyens tout en comptant sur l'accompagnement et le soutien technique et financier des partenaires au développement.

